Tribune économique

Salaire minimum en Valais : Quand la promesse d'un mieux-être devient le piège de notre économie

Aéroport de Sion : Pourquoi la nouvelle loi fait tout simplement sens ?

Valais Apprentices Awards

CÉLÉBRONS LES TALENTS VALAISANS DE DEMAIN !



Le magazine économique valaisan

UVAM WGV

UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

N° 71 ▪ 4 - 2026 ▪ 8300 exemplaires
Fr. 8,50



Les semaines irrésistibles

Du 10 au 21 novembre 2026

- Conditions spéciales durant cette période
- Présence du spécialiste literie
- Verre de l'amitié
- Petite restauration

80 ans anthamatten MEUBLES

027 766 40 40 - zone commerciale Conthey - www.anthamatten.ch

ÉDITORIAL



« Les salaires minimaux sont l'apanage d'Etats sous régime communiste. Cependant, depuis la chute du mur de Berlin, aucun habitant d'Europe occidentale n'est allé à l'Est pour se réfugier. »

Marcel Delasoie, secrétaire général UVAM

Plus d'esprit d'entreprise, moins de réglementation



Philipp Matthias Bregy
Président UVAM et Conseiller national

Il existe un réflexe politique pour presque chaque problème: une nouvelle loi. Si quelque chose tourne mal, il faut une prescription. Si celle-ci ne suffit pas, une ordonnance suit. Et lorsque plus personne ne s'y retrouve, un service spécialisé est créé pour fournir des explications. C'est ainsi que l'Etat grandit, et avec lui le temps que nous passons à remplir ses formulaires.

Moins de réglementation ne signifie pas supprimer les responsabilités. Cela signifie faire davantage confiance aux individus pour les assumer.

Pourtant, la prospérité ne se crée ni dans la Feuille officielle ni dans la salle de réunion d'une commission. Elle se crée là où des personnes investissent de l'argent, créent des emplois et assument des responsabilités. Quiconque dirige une entreprise le sait: à la fin du mois, les salaires doivent être payés. Les bonnes intentions ne suffisent pas à elles seules. C'est pourquoi nous avons besoin de davantage d'entrepreneuses et d'entrepreneurs en politique. Des personnes qui savent, par expérience, ce que représente une obligation de déclaration supplémentaire pour une petite entreprise. Qui savent qu'une heure ne peut être consacrée qu'à une seule chose: aux clients et aux collaborateurs, ou alors à l'administration. Bien entendu, un Etat n'est pas une entreprise. Il doit aussi être là pour celles et ceux qui ne parviennent pas à s'imposer sur le marché. Il protège les droits fondamentaux, garantit des règles du jeu équitables et voit au-delà du prochain compte de résultat. Les entrepreneurs n'ont donc pas automatiquement de meilleures réponses politiques. Eux aussi défendent des intérêts. Mais leur expérience ferait du bien à une politique qui décide de nouvelles obligations dont d'autres doivent supporter la charge. Toute réglementation devrait répondre à trois questions: quel problème concret résout-elle? Son utilité est-elle supérieure à la charge qu'elle représente? Et le même objectif peut-il être atteint plus simplement?

Moins de réglementation ne signifie pas supprimer les responsabilités. Cela signifie faire davantage confiance aux individus pour les assumer. Celui qui veut encadrer chaque décision et exclure tout risque rend aussi l'innovation plus difficile. Notre politique a besoin de davantage de personnes qui transforment une idée en quelque chose de concret et de règles qui leur laissent la place pour le faire. Car le progrès commence souvent par quelqu'un qui dit: «Je vais essayer.» L'année prochaine, il y a des élections. Osez vous lancer, chères entrepreneuses et chers entrepreneurs!

PS: Oui, je sais, ce sont parfois aussi les associations économiques qui réclament de nouvelles réglementations, parce qu'elles veulent écarter les brebis galeuses. Eh oui, là aussi, il faut avoir davantage le courage d'accepter certaines lacunes. ■

En cas de sinistre, nous sommes là, sur place, pour vous.

Rapidement et simplement.

la Mobilière

SOMMAIRE



Votations cantonales
Salaire minimum : Quand la promesse d'un mieux-être devient le piège de notre économie

pages 16-17



Votations cantonales
Pour un aéroport en mains des Valaisans !

pages 18-19



Formation
Valais Apprentices Awards : Un nouveau projet pour célébrer les talents valaisans de demain

pages 33-37

pages

Votations fédérales
Financement de l'avs : Devant le fait accompli, faisons le choix du bon sens 6-7
Impôts fédéraux équitables pour les couples mariés : Se marier ne doit pas coûter plus cher 8-9
Loi sur le matériel de guerre : Adapter notre cadre légal aux nouvelles réalités 10-11
Pour une limitation des feux d'artifice : Une interdiction à quel prix pour nos entreprises ? 12-13

Le dossier
Salaire minimum en valais : Le cri d'alarme de 3 acteurs du terrain valaisan 20-23

L'interview
Physiothérapie : Former aujourd'hui les professionnels de santé de demain 25-27

Politique extérieure
Libre-échange avec la malaisie : Une opportunité qu'il faudra soutenir dans les urnes 28-29

pages

UVAM
Une escale bernoise sous le signe des convictions 31

Cadre légal
Entrée en vigueur de la Loi sur la transparence des personnes morales 39-41

Reportage
Crans-Montana 2027 : Dans les coulisses d'un chantier hors norme 42-44

Chronique juridique
Quelle marge de manoeuvre pour les employeurs ? 45-47

Membre
La collaboration romande comme levier d'action 48-49
100 ans de l'UCOVA 50-51
Terrettaz SA Parcs & Jardins : Nicolas Bonvin repense la planification de terrain 53
Les physios, alliés sous-valorisés du système de santé suisse 54-55

FINANCEMENT DE L'AVS

Devant le fait accompli, faisons le choix du bon sens

Le 29 novembre prochain, le peuple suisse se prononcera sur l'Arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA. Si solliciter la TVA n'est pas une décision prise de gaieté de cœur pour le monde économique, cet arrêté représente la réponse la plus réaliste et responsable pour préserver nos assurances sociales sans étrangler le monde du travail.

Tribune économique

Le piège du «chèque en blanc»: un choix au goût d'inachevé

Soyons clairs: nous aurions toutes et tous préféré ne pas nous retrouver dans cette situation. Lors du vote sur l'octroi d'une 13e rente AVS, la question cruciale de son financement a été soigneusement mise sous le tapis par ses initiateurs. Présenter une hausse des prestations sans expliquer qui allait payer l'addition ni selon quel calendrier revenait à faire voter la population à l'aveugle. Aujourd'hui, la réalité budgétaire nous rattrape: les citoyens et nos PME se retrouvent placés devant le fait accompli. La 13e rente a été acceptée et doit être versée dès 2026. Dès lors, l'heure n'est plus aux regrets, aux vains débats ou aux récriminations, mais à la stricte responsabilité budgétaire. C'est précisément l'objet de cet arrêté fédéral du 19 juin 2026: apporter une solution concrète, claire et maîtrisée à une impasse financière imminente.

Pourquoi le relèvement de la TVA est le choix du bon sens économique

Pour combler ce trou de plusieurs milliards de francs dans les caisses de l'AVS, deux options majeures s'affrontaient fondamentalement: faire reposer l'effort uniquement sur les cotisations salariales ou ajuster la TVA. L'option retenue par l'arrêté fédéral (FF 2026 1757) s'impose comme la plus judicieuse. D'une part, imposer une hausse des cotisations sociales aurait amputé le salaire net des collaborateurs tout en surchargeant la masse salariale de nos entreprises. Dans un contexte économique sous tension, renchérir le coût du travail aurait porté un coup brutal à l'emploi local, à la formation et à la stabilité des PME. D'autre part, le relèvement modéré de la TVA s'impose comme un choix solidaire et équilibré. En étalant l'effort sur la consommation globale, cette mesure implique l'ensemble de la société, résidents, retraités, frontaliers et touristes de passage, évitant ainsi de faire porter tout le poids financier sur les seuls actifs et les jeunes générations.

Certains seraient tentés de voter «NON» pour exprimer leur mécontentement face à la méthode employée lors de la première votation. Ce serait une erreur stratégique majeure.

Refuser l'arrêté: une illusion trompeuse pour nos finances

Accepter le relèvement de la TVA prévu par la loi est un acte de pur pragmatisme. Certains seraient tentés de voter «NON» pour exprimer leur mécontentement face à la méthode employée lors de la première votation. Ce serait une erreur stratégique majeure. La prestation reste acquise sur le plan légal et un refus plongerait les caisses de l'AVS dans un déficit abyssal dès les prochaines années. En refusant de boucler le budget aujourd'hui, nous exposerions l'ensemble des ménages à des hausses d'impôts ultérieures



bien plus brutales et incontrôlées. Cette dette accumulée finirait par rattraper de plein fouet les générations futures sous la forme de coupes budgétaires d'urgence ou d'une fragilisation générale de notre partenariat social.

Il était certes évident dès le départ que distribuer cette nouvelle rente sans ressources dédiées allait fragiliser nos finances.

Face au fait accompli, la responsabilité commande d'assurer la stabilité du premier pilier par la voie la plus équilibrée. L'Arrêté fédéral du 19 juin 2026 permet d'honorer les engagements envers nos aînés tout en protégeant les PME et le pouvoir d'achat des travailleurs. Il était certes évident dès le départ que distribuer cette nouvelle rente sans ressources dédiées allait fragiliser nos finances. La facture est désormais là, et feindre la surprise ne l'effacera pas. Accepter ce financement par la TVA est la seule décision adulte face à la réalité. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À VOTER OUI À L'ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR LE FINANCEMENT DE L'AVS PAR LA TVA CAR…

- le temps des regrets est passé : la 13e rente est votée, il faut désormais assurer son financement de manière réaliste, pragmatique et immédiate;
- la TVA garantit une équité absolue : l'effort est partagé de manière transversale par tous les consommateurs, y compris les touristes, sans surcharger les seuls salariés;
- elle protège les salaires nets et l'emploi : en évitant une hausse des cotisations sur les fiches de paie, nous préservons la compétitivité des PME et le pouvoir d'achat réel.



INITIATIVE « POUR DES IMPÔTS FÉDÉRAUX ÉQUITABLES POUR LES COUPLES MARIÉS »

Se marier ne doit pas coûter plus cher

Le 29 novembre 2026, le peuple suisse se prononcera sur l'initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés ». Son objectif principal ? Conserver le principe de la déclaration commune tout en garantissant qu'un mariage n'entraîne aucun surcoût fiscal. Quelques mois seulement après l'acceptation de l'imposition individuelle en mars dernier, ce nouveau vote invite les citoyens à choisir quelle voie emprunter pour garantir la justice fiscale.

Tribune économique

Double calcul pour éviter de pénaliser le mariage

Le principe de l'initiative est simple. Les couples mariés continueraient à être imposés ensemble, mais avec la garantie de ne plus être désavantagés fiscalement par rapport aux autres contribuables. L'objectif est de conserver le principe de l'imposition commune tout en corrigeant les situations dans lesquelles le mariage entraîne une charge fiscale plus élevée. Pour les initiants, cette solution permet de préserver le couple comme une communauté fiscale tout en assurant davantage d'équité entre les différents modes de vie.

Après le vote du 8 mars, deux approches différentes

Le 8 mars 2026, le peuple suisse a accepté l'introduction de l'imposition individuelle. À partir de 2032, chaque personne devrait être imposée séparément,

indépendamment de son état civil. Les couples mariés devraient donc remplir deux déclarations fiscales distinctes. L'initiative du 29 novembre défend une autre approche : conserver le couple marié comme communauté fiscale, mais supprimer le désavantage qui peut en découler. La question n'est donc plus seulement de savoir s'il faut supprimer les différences fiscales liées au mariage, mais de déterminer de quelle manière le faire. Un OUI le 29 novembre ouvrirait donc une nouvelle étape. Le Parlement devrait adapter la législation afin de concilier le résultat de cette votation avec la réforme de l'imposition individuelle acceptée en mars.

L'impôt fédéral ne devrait jamais jouer le rôle d'un levier d'incitation comportementale ni dicter aux couples la manière dont ils doivent répartir leur temps et leurs responsabilités.

Respecter la liberté de choix des familles

Aujourd'hui, la réalité des ménages est aussi diverse que complexe. Dans certaines familles, les deux conjoints mènent de front une carrière à temps plein. Dans d'autres, l'un des deux choisit de lever le pied, d'aménager un temps partiel ou d'interrompre son activité pour se consacrer à l'éducation des enfants ou à la gestion du foyer. Le travail invisible accompli au sein de la famille a une valeur inestimable, et le système fiscal doit impérativement respecter cette diversité de parcours. L'impôt fédéral ne devrait jamais jouer le rôle d'un levier d'incitation comportementale ni dicter aux couples la manière dont ils doivent répartir leur temps et leurs responsabilités. En garantissant une véritable neutralité fiscale, l'objectif est de redonner toute sa liberté d'arbitrage aux ménages. Chaque couple doit pouvoir bâtir l'organisation qui lui convient le mieux à chaque étape de la vie, en ayant la certitude que la décision de se marier ne se traduira pas par une sanction financière ou un surcoût d'impôts.

Entre vitalité économique et pragmatisme administratif

En éliminant la surtaxe qui pèse sur les couples mariés, cette mesure redonne de l'air au budget des ménages et renforce directement leur pouvoir d'achat. Pour le tissu économique local et nos PME, c'est la garantie d'une consommation soutenue et d'un cadre fiscal prévisible qui encourage l'activité. C'est donc un choix gagnant tant pour la justice sociale que pour la vitalité économique de notre région. Au-delà de l'enjeu financier, cette initiative privilégie la simplicité pragmatique du quotidien. En conservant le principe de la déclaration conjointe, elle évite le dédoublement des démarches administratives pour les couples mariés, qui continuent ainsi de soumettre un seul dossier fiscal par foyer. Ce choix reflète la réalité d'un ménage, perçu comme une communauté de vie et de dépenses partagées. Il permet d'éliminer la pénalisation du mariage tout en s'appuyant sur un cadre familier pour les contribuables, sans complexifier inutilement leurs démarches. L'objectif est d'adapter le calcul pour garantir la justice fiscale, sans imposer aux familles la gestion de deux déclarations distinctes. ■



En bref

L'UVAM VOUS INVITE À VOTER OUI À L'INITIATIVE « POUR DES IMPÔTS FÉDÉRAUX ÉQUITABLES POUR LES COUPLES MARIÉS », CAR…

- elle vise à empêcher qu'un couple soit fiscalement désavantagé du seul fait de son mariage;
- elle maintient le principe de l'imposition commune et défend la liberté des familles d'organiser leur vie selon leurs propres choix;
- elle prévoit, si nécessaire, un double calcul permettant de retenir le montant d'impôt le plus faible pour le couple marié.

LOI SUR LE MATÉRIEL DE GUERRE

Adapter notre cadre légal aux nouvelles réalités

Le 29 novembre 2026, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur la modification de la Loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG). Face à la résurgence des conflits aux portes de l'Europe et à l'instabilité géopolitique croissante, la Suisse doit moderniser son cadre légal. Cette révision est indispensable pour garantir la sécurité de notre pays, préserver les emplois de nos PME et maintenir une industrie suisse compétitive et intégrée à l'échelle internationale. Il ne s'agit pas d'exporter sans contrôle, mais d'adapter des règles devenues trop rigides pour redonner au Conseil fédéral la marge de manœuvre nécessaire lorsque les intérêts vitaux de la Suisse sont en jeu.

Tribune économique

L'industrie suisse de la défense ne se résume pas à quelques multinationales. Elle repose avant tout sur un réseau dense de PME, de sous-traitants hautement qualifiés et d'entreprises de pointe implantés au cœur de nos cantons. Dans des domaines stratégiques comme la microtechnique, l'électronique, la mécanique de précision ou la cybersécurité, ces entreprises développent sur notre territoire des compétences technologiques uniques et génèrent des milliers d'emplois industriels à forte valeur ajoutée. Aujourd'hui, des règles d'exportation exagérément restrictives et rigides risquent d'asphyxier progressivement ce tissu économique local. Face à une réglementation devenue imprévisible, nos partenaires européens hésitent et commencent déjà à écarter nos entreprises de leurs grands projets d'avenir, préférant se tourner vers des fournisseurs jugés plus fiables. Pour la Suisse, les conséquences seraient désastreuses. Nous devons impérativement préserver cette capacité de production nationale. En période de crise majeure ou d'instabilité internationale, notre pays ne pourra maintenir son propre approvisionnement en équipements militaires et en pièces de rechange que si sa base industrielle reste forte, compétitive et pleinement intégrée aux chaînes de valeur européennes.



La Suisse dépend de l'étranger pour équiper une grande partie de son armée. Si nos PME de défense disparaissent, la Suisse deviendra totalement dépendante d'autres nations pour fabriquer ou entretenir son propre matériel militaire.

Un contexte géopolitique qui impose l'action

Le contexte sécuritaire européen a profondément changé. L'illusion d'une paix durable sans effort s'est dissipée. Aujourd'hui, la coopération entre pays démocratiques et la sécurité des approvisionnements sont redevenues des priorités absolues. La révision de la LFMG permettra, sous des conditions très strictes, de livrer ou de transférer du matériel militaire à nos États partenaires (principalement nos voisins européens), y compris lorsque ces derniers doivent assurer leur légitime défense dans un conflit armé. Cette évolution est indispensable pour que



la Suisse conserve des relations commerciales durables avec ses alliés traditionnels. Se fermer à nos voisins dans le contexte actuel reviendrait à isoler la Suisse et à fragiliser notre propre sécurité sur le long terme.

Neutralité et responsabilité : des garde-fous qui demeurent

Voter OUI ne signifie en aucun cas brader nos valeurs. Chaque exportation continuera de faire l'objet d'un examen rigoureux. La Suisse respectera scrupuleusement ses engagements internationaux, car le droit de la neutralité, les droits humains et le droit international humanitaire restent pleinement garantis. Le projet donne simplement au Conseil fédéral la souplesse nécessaire pour réagir en cas de situation extraordinaire. Ce bon sens politique évitera qu'un dogmatisme juridique ne paralyse notre pays face à d'éventuelles crises internationales imprévues. Il s'agit d'allier responsabilité éthique et souveraineté pragmatique pour préserver la crédibilité de notre diplomatie.

Préserver notre capacité de défense

La Suisse dépend de l'étranger pour équiper une grande partie de son armée. Si nos PME de défense disparaissent, la Suisse deviendra totalement dépendante d'autres nations pour fabriquer ou entretenir son propre matériel militaire. En maintenant une industrie forte, innovante et intégrée aux chaînes de valeur mondiales, nous garantissons des échanges réciproques avec nos partenaires. Une Suisse capable de produire et de coopérer est une Suisse mieux armée pour protéger sa population. Protéger notre outil de défense local, c'est investir directement dans l'autonomie et la résilience de notre pays.

Pour en savoir plus sur les enjeux du vote et retrouver l'ensemble des détails, scannez le QR code ou rendez-vous sur le site oui-lfmg.ch. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À VOTER OUI À LA MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LE MATÉRIEL DE GUERRE (LFMG), CAR…

- elle vise à préserver une industrie suisse de défense compétitive et son intégration dans les chaînes de valeur internationales;
- elle donne davantage de marge de manœuvre à la Suisse pour s'adapter à un contexte géopolitique et sécuritaire en profonde évolution;
- elle maintient les exigences liées à la neutralité, aux droits humains et aux obligations internationales de la Suisse.



INITIATIVE « POUR UNE LIMITATION DES FEUX D'ARTIFICE »

Une interdiction à quel prix pour nos entreprises ?

Des années de travail, des investissements importants, un savoir-faire patiemment construit. Tout cela pourrait être profondément remis en question par une décision politique. Le 29 novembre, la Suisse se prononcera sur une initiative visant à interdire les feux d'artifice bruyants. Pour mon entreprise Pyro Valais, comme pour d'autres professionnels du secteur, ce débat n'a rien d'abstrait. Il touche directement à notre avenir économique, voire à la survie de notre activité.

Charles-Henri Tschus
Pyro Valais, Vissoie

Je dirige une entreprise active dans la pyrotechnie. Je connais les exigences de ce métier et les efforts nécessaires pour la développer. Nous investissons, planifions et travaillons dans le respect de prescriptions strictes. Nous assumons les risques économiques, comme tant de PME suisses. Mais comment accepter qu'une interdiction nationale puisse compromettre les fondements mêmes de notre métier? Pour certaines entreprises, les conséquences pourraient dépasser largement une baisse des commandes: elles pourraient signifier la fin pure et simple de leur activité. Derrière ces mots, il y a des investissements et des vies professionnelles.

L'initiative « Pour une limitation des feux d'artifice » prévoit d'interdire la vente et l'utilisation des pièces d'artifice qui produisent du bruit. Des exceptions seraient possibles pour les événements d'importance suprarégionale, avec une autorisation cantonale. Cette distinction me paraît difficile à justifier. Pourquoi une grande manifestation pourrait-elle



bénéficier d'une dérogation, alors qu'une fête communale ou un événement organisé par une société locale n'aurait pas nécessairement cette possibilité? Pour nos entreprises, la différence est concrète. Ces manifestations représentent des commandes, des revenus qui permettent de maintenir une activité. Leur disparition du marché pourrait mettre en péril des entreprises spécialisées et toucher leurs fournisseurs et partenaires.

Une activité déjà très règlementée

Ce qui rend cette initiative particulièrement contestable à mes yeux, c'est son manque de proportionnalité. Les feux d'artifice ne sont pas une activité sans règles. Leur utilisation est déjà encadrée par des prescriptions et des exigences de sécurité. Les cantons et les communes peuvent imposer des restrictions, fixer des conditions ou prononcer des interdictions lorsque les circonstances l'exigent. Les professionnels aussi respectent des obligations strictes. Pourquoi ne pas utiliser ces instruments de manière ciblée, plutôt que d'inscrire une interdiction nationale dans la Constitution? Une mesure aussi générale frapperait également ceux qui exercent leur métier sérieusement et respectent les règles. Ce n'est pas parce qu'une interdiction est simple à formuler que ses conséquences sont acceptables.

Au-delà de la pyrotechnie, c'est un signal préoccupant envoyé au monde économique. Les entrepreneurs ont besoin de conditions-cadres fiables pour investir, embaucher et développer leur activité. Ils demandent des règles réfléchies, prévisibles et proportionnées. Lorsqu'une décision politique menace des débouchés essentiels, elle fragilise aussi la confiance de ceux qui prennent des risques pour créer de la valeur. La Suisse doit rester un pays où l'on peut entreprendre avec la perspective de construire quelque chose sur la durée, et non avec la crainte permanente de voir une activité réglementée devenir presque impossible à exercer.

Avant de graver une interdiction dans notre Constitution, demandons-nous si des règles existantes, appliquées avec discernement, ne constituent pas une réponse plus juste. Notre avenir mérite mieux qu'une solution aussi radicale.

En Valais, nous connaissons la valeur des réalités locales. Les besoins d'une commune de montagne ne sont pas ceux d'une grande ville. Le fédéralisme permet justement d'adapter les réponses à ces différences. Avec cette initiative, une restriction nationale s'imposerait partout, alors que les autorités locales disposent déjà de moyens d'action. Et les petites manifestations, qui réunissent bénévoles, associations et entreprises de proximité, risqueraient d'être particulièrement touchées. Leur importance ne se mesure pourtant pas au nombre de spectateurs ni à leur rayonnement au-delà du canton. Pourquoi faudrait-il leur retirer une possibilité que de grands événements pourraient conserver?

Mesurer le prix d'une interdiction

Je parle ici comme entrepreneur directement concerné. Pour Pyro Valais, cette initiative représente une menace économique réelle, pas une simple contrariété administrative. Je ne réclame ni privilège ni absence de contrôle. Je demande que l'on mesure le prix d'une interdiction pour ceux qui en supporteraient les conséquences. On ne peut pas saluer l'engagement des PME et, dans le même temps, balayer d'un revers de main les conditions qui leur permettent de vivre. Avant de graver une interdiction dans notre Constitution, demandons-nous si des règles existantes, appliquées avec discernement, ne constituent pas une réponse plus juste. Notre avenir mérite mieux qu'une solution aussi radicale. ■



L'efficacité, la clé du succès de notre Fleet Center

Nous faisons progresser votre entreprise. En tant que cliente professionnelle ou client professionnel, profitez d'avantages exclusifs dans votre Fleet Center:

- Un conseil professionnel, spécialisé dans vos besoins
- Contacts personnels avec priorité pour vos demandes
- Essai routier prolongé des modèles de flotte jusqu'à 7 jours
- Invitation à des événements exclusifs pour les entreprises clientes
- Prestations complètes en matière de mobilité électrique, y compris gestion de la charge pour votre parc automobile
- Accès direct à des conditions personnalisées pour les collaboratrices et collaborateurs via le portail Business Benefit

Contactez-nous dès maintenant. Ou passez nous voir, nous sommes là pour vous.

GARAGE OLYMPIC
SIERRE · SION · MARTIGNY

Votre Fleet Center

Garage Olympic SA
Rte des Carolins 3
1950 Sion
Tél : 027 324 78 60

flotte@garageolympic.ch

LE MAN IN BLACK FAIT

VOTATION SUR LE SALAIRE MINIMUM



FINANCEMENT DE LA 13e RENTE AVS



VOTATION : INTERDICTION DES FEUX D'ARTIFICE



REFERENDUM SION AIRPORT



TACHE

SALAIRE MINIMUM EN VALAIS

Quand la promesse d'un mieux-être devient le piège de notre économie

Fixer un salaire minimum légal part d'une intention louable, mais produit souvent des effets contraires à ceux recherchés. Le 29 novembre 2026, la population valaisanne est appelée à se prononcer sur l'initiative populaire visant à introduire un salaire minimum cantonal de 22 francs de l'heure. Derrière cette proposition rigide, ce sont les emplois, le partenariat social et l'avenir de nos PME valaisannes qui risquent de payer l'addition.

Tribune économique

Affaiblir les conventions collectives et le partenariat social

En Suisse, la fixation des salaires repose traditionnellement sur le partenariat social: des négociations directes entre syndicats et patronats pour adapter les conditions de travail à la réalité de chaque secteur (hôtellerie, restauration, commerce de détail, agriculture). L'imposition d'un salaire minimum étatique vient court-circuiter ces conventions collectives de travail (CCT). En imposant un montant unique sans tenir compte des spécificités sectorielles ni de la santé économique des petites structures, la loi affaiblit un modèle de concertation qui a fait ses preuves depuis des décennies.

Le risque d'un nivellement des salaires par le bas

L'effet le plus pervers du salaire minimum légal est d'imposer une injustice directe aux travailleurs qualifiés. Ce sont eux qui paieront cash la note de cette réforme! Les PME ne disposant pas de budgets extensibles, la hausse forcée des salaires d'entrée se fait au détriment direct des employés diplômés, expérimentés ou investis. Faute de marges financières pour augmenter tout le monde, les entreprises seront contraintes de geler les rémunérations des collaborateurs qualifiés. Concrètement, la grille salariale s'écrase vers le bas: le plancher imposé par l'État devient le plafond pour la majorité des équipes, bloquant les augmentations au mérite, à la performance et à l'ancienneté. Voir un débutant sans qualification toucher presque le même salaire qu'un employé titulaire d'un CFC envoie un signal désastreux. Cela dévalue l'effort, casse la motivation individuelle et crée une profonde amertume au sein des entreprises.



Retrouvez tous les arguments du non au salaire minimum en scannant ce QR Code.



Hausse des prix et portes fermées aux jeunes

Contrairement aux idées reçues, fixer un plancher salarial artificiel ne gonfle pas les budgets des entreprises par enchantement. Cette contrainte alourdit immédiatement la facture horaire de chaque collaborateur. Face à cette hausse des charges, nombre de commerces, d'hôtels-restaurants et d'entreprises seront poussés dans leurs retranchements. Certains n'auront d'autre choix que d'annuler leurs projets d'embauche, de réduire leurs heures d'ouverture, de supprimer des postes ou d'augmenter directement leurs prix pour éponger la facture. Dans cette impasse, ce sont les consommateurs qui trinqueront à travers une hausse du coût de la vie, tandis que les jeunes et les personnes sans diplôme essuieront les premiers plâtres sur le marché de l'emploi. Face à un niveau de salaire aussi élevé imposé dès le premier jour, les employeurs ne pourront plus se permettre d'investir du temps et des ressources pour former un profil novice. La priorité ira systématiquement aux candidats déjà aguerris et immédiatement opérationnels. En balayant les « jobs tremplins » qui permettent d'accumuler une première expérience, cette mesure barre la route de l'emploi à celles et ceux qui ont le plus besoin d'y faire leurs preuves.

La hausse forcée des salaires d'entrée se fait au détriment direct des employés diplômés, expérimentés ou investis.

Pouvoir d'achat et vitalité économique : un choix perdant-perdant pour l'ensemble de la population

D'un côté, les jeunes et les personnes sans qualification se voient privés d'accès au marché du travail et de leurs premières opportunités d'embauche. De l'autre, les collaborateurs qualifiés et expérimentés voient leurs efforts dévalorisés par le tassement de la grille salariale et le gel de leurs perspectives d'augmentation. Et en plus, les consommateurs et les ménages finissent par payer la facture à travers la hausse des tarifs dans les commerces, les restaurants et les services de proximité. Derrière cette promesse séduisante se cache une fausse bonne idée qui fragilise notre équilibre régional. Plutôt que d'imposer un carcan rigide et uniforme dans une économie valaisanne très diversifiée, faisons confiance au partenariat social pour préserver nos PME, valoriser le travail de chacun et garantir une vraie prospérité partagée en Valais. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À VOTER NON À L'INITIATIVE POUR UN SALAIRE MINIMUM VALAISAN CAR…

- elle entraîne un nivellement des salaires par le bas en tassant les grilles salariales et en pénalisant les employés qualifiés ou expérimentés;
- elle affaiblit le partenariat social et les CCT au profit d'une intervention étatique rigide;
- elle menace les PME et l'emploi local en alourdissant les charges des secteurs les plus fragiles de notre canton.

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT

Pour un aéroport en mains des Valaisans !

Le 29 novembre prochain, les Valaisannes et les Valaisans se prononceront sur une loi essentielle pour l'avenir de l'aéroport de Sion. Derrière cette votation se pose une question fondamentale : voulons-nous garder la maîtrise d'une infrastructure stratégique pour notre canton ou laisser son avenir se décider sans nous ? Pour le comité du OUI, la réponse est claire. Il en va de notre sécurité, de notre économie et de notre capacité à répondre aux défis d'un canton alpin.

Le comité du OUI

Une infrastructure cantonale mérite une gouvernance cantonale

Depuis le retrait de l'armée suisse il y a dix ans, la Ville de Sion assume seule la gestion de l'aéroport. C'est une situation unique en Suisse pour une infrastructure de cette importance. Pourtant, ses missions et ses retombées dépassent largement les frontières communales. L'aéroport profite à l'ensemble du Valais et répond à des besoins qui concernent tout le canton.

Le 29 novembre, votons OUI pour renforcer la maîtrise publique valaisanne de notre aéroport et garantir que les décisions futures soient prises dans l'intérêt de notre population et en tenant compte de ses besoins.

Cette réalité est d'ailleurs déjà reconnue financièrement. Aujourd'hui, le Canton participe à la couverture du déficit d'exploitation et au financement des investissements, sans disposer d'un véritable pouvoir de décision sur les orientations stratégiques de l'aéroport. Cette situation n'est plus cohérente. Il est temps de faire correspondre les responsabilités, les engagements financiers et les compétences décisionnelles.

La nouvelle loi propose précisément de corriger ce déséquilibre. Elle prévoit la création d'une société de gestion et d'exploitation, majoritairement en mains publiques. Cette structure sera plus agile et mieux adaptée aux réalités de l'exploitation aéroportuaire. On garantit ainsi un cadre clair, une vision à long terme et une capacité d'action à la hauteur des missions de l'aéroport.

En 2031, qui décidera de l'avenir de notre aéroport ?

L'enjeu est d'autant plus important que la concession actuelle arrive à échéance en 2031.

Un refus de la loi créerait ainsi une véritable incertitude sur l'avenir de l'exploitation civile de ce site. Si la Ville de Sion renonçait à reprendre la concession, celle-ci pourrait être attribuée à un exploitant privé, dont les priorités ne correspondraient pas nécessairement aux intérêts du Valais. On peut également redouter le retour de l'armée, propriétaire de 77 % des terrains. Une chose est sûre : dire NON n'entraînera pas la fermeture de l'aéroport pour laisser la place à des logements ou d'autres aménagements.

Le 29 novembre, votons OUI pour renforcer la maîtrise publique valaisanne de notre aéroport et garantir que les décisions futures soient prises dans l'intérêt de notre population et en tenant compte de ses besoins.

Une mobilisation à la hauteur des enjeux

Le comité du OUI rassemble une large coalition politique représentant 80 % du Grand Conseil, ainsi que des acteurs clés de l'économie, du tourisme, des communes et de la sécurité. ■

Découvrez le comité et les enjeux de la votation sur oui-aeroport-valais.ch



VOTER OUI LE 29 NOVEMBRE, C'EST GARANTIR UNE INFRASTRUCTURE VITALE POUR LA SÉCURITÉ DES VALAISANNES ET DES VALAISANS.

A en croire les opposants, l'aéroport de Sion ne serait qu'un gouffre financier et une source de nuisances. Il n'aurait d'utilité que pour de riches détenteurs de jets privés séjournant dans les stations huppées du canton.
Rien n'est plus faux. L'aéroport sert en effet prioritairement l'intérêt des Valaisannes et des Valaisans. Il est ainsi vital pour la sécurité du canton. Si l'importance des nombreuses interventions en montagne initiées sur site n'est plus à démontrer, sa raison d'être va encore bien au-delà de ces opérations de sauvetage. C'est un fait. Le Valais est un canton à haut risque sur le plan des catastrophes naturelles et autres accidents particulièrement graves. 2025 et 2026 nous l'ont cruellement rappelé et le pire est encore à venir.
Il suffit pour s'en convaincre de consulter la carte sismique suisse. Avec Bâle, nous sommes le canton le plus exposé à un séisme d'amplitude majeure. Dans ces situations dramatiques, nos propres moyens d'intervention ne suffisent pas. Il faut rapidement pouvoir compter sur des moyens lourds en matériel et personnel sur le plan national, voire international. Cela ne peut se faire que grâce à un aéroport dimensionné et entretenu à cet effet. La nouvelle loi le garantit justement.

Voter OUI, c'est préserver un outil indispensable à la sécurité du Valais. Car la sécurité a certes un coût, mais elle n'a pas de prix.

Christian Varone
Ancien Commandant de la Police cantonale





VOTER OUI LE 29 NOVEMBRE, C'EST DÉFENDRE UN ATOUT STRATÉGIQUE POUR L'ÉCONOMIE ET LE TOURISME VALAISANS.

Moteur essentiel de notre canton, le tourisme génère une part importante de la richesse et des emplois en Valais, bien au-dessus de la moyenne suisse.
L'aéroport de Sion en est une porte d'entrée clé : il renforce notre rayonnement et notre attractivité auprès des visiteurs et des partenaires économiques.
Cette infrastructure soutient activement tout notre tissu local. Construction, artisanat, agriculture, énergie et services bénéficient directement de cette dynamique. Elle facilite les échanges, stimule l'activité des entreprises et favorise l'innovation, comme la formation professionnelle.
Dans un environnement concurrentiel, l'aéroport offre à notre économie un avantage décisif.

Voter OUI, c'est préserver un outil indispensable au dynamisme et à la prospérité du Valais. Un enjeu qui concerne chaque Valaisanne et chaque Valaisan.

Fabien Sauthier
Membre de l'Association des communes touristiques de montagne

SALAIRE MINIMUM EN VALAIS

Le cri d'alarme de 3 acteurs du terrain valaisan

Un salaire minimum pour tous, vraiment? De l'électroménager à la toiture en passant par la restauration, trois chefs d'entreprise valaisans mettent en garde contre une mesure qu'ils jugent déconnectée des réalités économiques.

Tribune économique

Qu'ils dirigent un restaurant, une entreprise de construction ou un magasin, trois acteurs économiques valaisans partagent leurs craintes à l'approche du scrutin du 29 novembre 2026. S'opposer au salaire minimum cantonal? Une nécessité, selon eux. Pas pour rogner sur les rémunérations, mais pour préserver ce qui fait la force de notre tissu économique: la valorisation de l'apprentissage, la volonté de sauvegarder le partenariat social et l'intégration de tous les parcours de vie.
Interviews...



ON NE PEUT PAS UNIFORMISER LES SALAIRES SANS TENIR COMPTE DES RÉALITÉS DU TERRAIN.

INTERVIEW DE FRANÇOIS JUD



François Jud
Directeur et fondateur FiJitechnic Sàrl

Vous avez deux magasins d'électroménager, à Champéry et à Monthey. Pourquoi êtes-vous opposé à l'initiative ?

À Champéry, notre activité dépend des saisons touristiques. À Monthey, elle est plus régulière, avec une forte concurrence des grandes enseignes et d'Internet. Les volumes et les charges diffèrent. Et les marges ne sont pas les mêmes d'une branche du commerce de détail à l'autre. Fixer un même salaire minimum pour tous, sans regarder comment fonctionne chaque entreprise, me paraît totalement déconnecté du terrain.

Dans l'électroménager, les prix se comparent en quelques clics. Nous ne pouvons pas simplement les augmenter. À terme, cela peut peser sur les embauches, les horaires, les taux d'occupation ou le service aux clients.
François Jud

Mais un salaire minimum ne garantit-il pas un revenu décent ?

Les salariés doivent pouvoir vivre de leur travail. Je partage cet objectif. Seulement, une hausse des charges ne crée pas de marge supplémentaire capable de la financer. Dans l'électroménager, les prix se comparent en quelques clics. Nous ne pouvons pas simplement les augmenter. À terme, cela peut peser sur les embauches, les horaires, les taux d'occupation ou le service aux clients.

Quel serait l'effet sur la formation des jeunes ?

Nos métiers exigent de vraies compétences : conseiller, installer, diagnostiquer une panne, assurer le suivi. Les apprentis ne sont pas soumis au minimum prévu par l'initiative. Mais si un adulte sans formation peut toucher près de 4000 francs par mois dès son engagement, comment convaincre un jeune d'investir plusieurs années dans un CFC ? Pour valoriser la formation, il faudra aussi augmenter les salaires des personnes qualifiées. Et cela représente un coût supplémentaire inévitable.

Le commerce de détail est aussi un lieu de réinsertion professionnelle ?

Oui, et on l'oublie souvent. Nous pouvons donner une chance à des personnes qui ont traversé une période difficile ou perdu pied dans le monde du travail. Leur retour à l'emploi demande parfois davantage de formation, de patience et de suivi. Ce temps mobilise les collègues et le patron. Il représente un coût. Si chaque engagement doit d'emblée supporter le même salaire minimum, des employeurs pourraient hésiter à ouvrir leur porte.

L'initiative prévoit pourtant des dérogations pour l'intégration professionnelle.

Oui, mais leur portée reste à définir. Beaucoup de parcours ne rentrent pas dans une catégorie administrative. Prenez une personne de 55 ans qui a toujours travaillé dans l'hôtellerie et qui souhaite se reconvertir dans la vente. Elle a de l'expérience, de la motivation, mais il faudra plusieurs mois pour la former à nos produits et à notre métier. Elle ne bénéficie pas forcément d'un programme officiel de réinsertion. Est-ce que l'exception prévue par l'initiative s'appliquera à elle ? Aujourd'hui, personne ne peut le garantir. Et c'est justement ce qui m'inquiète : il faut pouvoir continuer à donner leur chance à ces personnes en faisant évoluer les salaires à mesure que les compétences progressent.

Quelle solution privilégiez-vous ?

Des salaires discutés au plus près des métiers et des réalités économiques, avec une vraie reconnaissance de la qualification. Il faut permettre aux commerces de payer correctement, tout en continuant à former et à offrir une place à ceux qui veulent revenir dans la vie active. ➜

UN SALAIRE DOIT AUSSI RÉCOMPENSER LE CHEMIN PARCOURU.

→

INTERVIEW DE PAUL BOVIER



Paul Bovier
Directeur
Edouard Bovier Toiture SA

Quelle est votre position sur l'initiative pour un salaire minimum ?

Je m'oppose clairement à cette initiative pour l'introduction d'un salaire minimum. Dans nos métiers de la construction, un salaire doit reconnaître les compétences, l'expérience et les responsabilités. À mes yeux, l'initiative pour un salaire minimum soulève deux questions essentielles : l'avenir de la formation professionnelle et celui du partenariat social.

Nous disposons de conventions collectives de travail (CCT). Négociées entre employeurs et représentants des salariés, elles fixent non seulement les salaires, mais aussi les horaires, les vacances et d'autres conditions de travail.
Paul Bovier

Comment appréhendez-vous votre métier et la valeur du travail ?

À la tête d'une entreprise de toiture en Valais, je connais la valeur du travail bien fait. Notre métier demande du savoir-faire, de la précision et un vrai sens des responsabilités. Ces compétences s'acquièrent avec une formation solide et se développent au fil des années. Je veux pouvoir reconnaître ce que mes collaborateurs apprennent et les responsabilités qu'ils prennent. Un jeune qui obtient son CFC, un collaborateur qui gagne en autonomie ou qui devient chef d'équipe, doit pouvoir voir son évolution reconnue. La progression professionnelle doit se traduire par une reconnaissance des compétences et des responsabilités.

Si vos salaires sont déjà au-dessus du minimum proposé, qu'est-ce que ce texte changerait concrètement dans votre entreprise ?

C'est justement là que je vois un risque avec l'introduction d'un salaire minimum légal uniforme. Même lorsque les salaires pratiqués dans une entreprise sont déjà supérieurs à ce seuil, une telle mesure peut réduire l'espace permettant de différencier les niveaux de qualification, d'expérience et de responsabilité. À terme, il faut veiller à ce que l'investissement dans une formation et l'acquisition de nouvelles compétences continuent à être réellement valorisés.

Quel est l'enjeu pour les jeunes et l'apprentissage dans votre secteur ?

Quel message voulons-nous envoyer aux jeunes qui choisissent l'apprentissage ? Dans la construction, nous avons besoin de professionnels qualifiés et nous devons donner envie aux jeunes de se former, de progresser et de prendre des responsabilités. Pour cela, nous avons besoin d'un système qui valorise les compétences et l'évolution professionnelle, plutôt que de simplement fixer un seuil identique pour tous.

Quel est le meilleur outil pour protéger à la fois les travailleurs et les employeurs ?

Nous disposons d'un outil précieux : les conventions collectives de travail (CCT). Négociées entre employeurs et représentants des salariés, elles fixent non seulement les salaires, mais aussi les horaires, les vacances et d'autres conditions de travail. Elles tiennent compte des réalités de chaque métier et permettent de reconnaître les qualifications. Un salaire minimum cantonal uniforme ne remplace pas ce dialogue. Il risque au contraire de réduire la marge de négociation des partenaires sociaux, qui connaissent pourtant les besoins de nos branches.

Au-delà des chiffres, quelle est, selon vous, la vraie valeur d'une rémunération ?

Je suis convaincu qu'un bon salaire doit récompenser un parcours, pas seulement respecter un seuil légal. Préserver la formation professionnelle, reconnaître l'expérience et faire vivre le partenariat social à travers nos CCT : voilà les priorités que je défends pour l'avenir de nos métiers.

GASTROVALAIS DIT « NON » AU SALAIRE MINIMUM CANTONAL !

INTERVIEW DE FLORIAN PIASENTA



Florian Piasenta

Hôtelier restaurateur, membre du groupe de conduite GastroValais et député-suppléant

GastroValais a fermement pris position contre l'introduction d'un salaire minimum étatique en Valais. Pourquoi une telle opposition ?

Parce qu'imposer un salaire minimum légal et indifférencié ne peut pas régler une question économique aussi complexe avec une mesure simpliste déconnectée des réalités économiques. La restauration valaisanne a besoin de souplesse pour survivre, pas de diktats politiques.

Dans votre prise de position, vous parlez d'une « inconséquence syndicale ». Que reprochez-vous exactement aux organisations de travailleurs ?

Nous dénonçons un double jeu qui sape complètement la confiance et fragilise le partenariat social. D'un côté, les syndicats prétendent vouloir renégocier une Convention collective nationale de travail (CCNT) forte. De l'autre, ils torpillent ces mêmes accords paritaires en exigeant des salaires minimaux légaux au niveau cantonal. Ils jouent sur tous les tableaux, et cela crée une insécurité juridique très dommageable pour nos PME.

Un montant unique et indifférencié n'incite pas à la progression et décourage les jeunes à procéder à un apprentissage, un salaire étant prévu même si l'on ne fait pas d'effort pour se former.

Florian Piasenta

Si vous refusez la réglementation étatique, quelle est votre solution pour garantir des conditions de travail décentes ?

Nous prônons une solution équilibrée, qui est d'ailleurs soutenue par le Conseil d'État. Il faut laisser faire les professionnels de la branche. Ce sont les partenaires sociaux, sur le terrain, qui possèdent l'expertise nécessaire pour fixer des règles adaptées aux entreprises et aux employés. Un salaire à l'emporte-pièce ne tiendra jamais compte de la saisonnalité ni des spécificités régionales de nos établissements valaisans. L'obligation d'augmenter les salaires à l'embauche limite la capacité de revaloriser les salaires moyens au mérite, avec un risque de réduction des postes, notamment pour les saisonniers. Protégeons les branches régies par des conventions collectives plutôt que de tout uniformiser.

Vous mettez également en avant le modèle de l'apprentissage. En quoi un salaire minimum légal mettrait-il en péril la formation ?

Un montant unique et indifférencié n'incite pas à la progression et décourage les jeunes à procéder à un apprentissage, un salaire étant prévu même si l'on ne fait pas d'effort pour se former. À l'inverse, le modèle des CCT propose des grilles salariales évolutives. Elles récompensent l'obtention d'un CFC, l'expérience et l'effort de formation continue. C'est ce système qui permet d'offrir de vraies perspectives de carrière aux jeunes talents (CFC, brevet fédéral, Ecole hôtelière) et de maintenir un niveau d'excellence dans l'accueil et la gastronomie en Valais. La pérennité de nos métiers repose sur la valorisation de l'apprentissage, pas sur des minima légaux fixes.

Quel est votre message final aux acteurs économiques et politiques du canton ?

Préservons notre modèle éprouvé du partenariat social. Refusons la surenchère réglementaire. C'est la seule manière de garantir la viabilité de nos PME, de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs valaisans et de continuer à valoriser nos métiers. ■




Avec PimPay,
tout le monde
est gagnant !
www.pimpay.ch
pim
pay



SAMUELDEVANTERY.COM

PHYSIOTHÉRAPIE

Former aujourd'hui les professionnels de santé de demain

SANTÉ | Lara de Preux-Allet, directrice de la Haute Ecole de Santé, et Christophe Baur, responsable de la formation pratique et maître d'enseignement à la filière physiothérapie de Loèche-les-Bains, confient leurs réflexions sur le métier de physiothérapeute et les défis liés à la formation.

Yannick Barillon
Journaliste RP

Comment la formation des physiothérapeutes a-t-elle évolué ?

Lara de Preux-Allet: Le plan d'études est régulièrement adapté aux transformations du système de santé, afin que la formation reste en phase avec les exigences de la pratique. Il intègre désormais de manière transversale l'interprofessionnalité, la digitalisation et la durabilité. La formation alterne de manière intégrée théorie et pratique. Cette alternance permet aux étudiants(-es) de développer progressivement leur autonomie et leur jugement professionnel.

Christophe Baur: En effet, la formation combine étroitement les enseignements et la pratique. L'école prépare les étudiants(-es) à intervenir sur le terrain, tandis que les expériences vécues en milieu professionnel sont reprises et mises en perspective dans les enseignements. La formation pratique est ainsi un lieu d'apprentissage à part entière. ➜

➜

Quelles compétences indispensables ont-elles été renforcées ?

L. de P-A.: Le raisonnement clinique et la prise de décision partagée avec le patient, l'intégration des données probantes dans l'évaluation et les approches thérapeutiques, l'intégration de la technologie et du numérique, la communication, l'éducation thérapeutique et l'accompagnement du changement de comportement, ainsi que la collaboration interprofessionnelle. S'y ajoute la durabilité, qui recouvre une utilisation consciencieuse des ressources, la prévention et la promotion de la santé, et des interventions efficaces, adéquates et économiques.

C.B.: Les étudiants(-es) développent leur raisonnement clinique et apprennent à s'adapter à des situations variées, qui n'appellent pas toujours une réponse unique. Cette progression s'appuie sur la collaboration entre les étudiants(-es), l'équipe enseignante et les praticiennes formatrices et praticiens formateurs. Cela contribue à la professionnalisation et au développement de l'autonomie.



Il s'agit de leur apprendre à raisonner face à des situations complexes, où les problèmes de santé s'entremêlent et où il n'existe pas de réponse toute faite.

Christophe Baur

Les stages préparent-ils les étudiants à la diversité des situations cliniques actuelles ?

C.B.: Les contextes de formation pratique se sont également diversifiés. Aux soins aigus, à la réadaptation et à l'ambulatoire s'ajoutent aujourd'hui des cabinets privés et le secteur du sport d'élite, qui n'étaient pas accessibles aux étudiants(-es) il y a quelques années.

Les besoins futurs liés au vieillissement, aux maladies chroniques et à la continuité des soins sont-ils pris en compte ?

L. de P-A.: Répondre aux besoins qui évoluent avec la démographie et les changements sociétaux exige de former davantage sans transiger sur la qualité. La réduction des hospitalisations, le vieillissement et la hausse des maladies chroniques transforment la pratique des physiothérapeutes. Il s'agit moins de traiter un épisode aigu que d'accompagner le patient dans la durée, pour l'aider à retrouver son autonomie, sa participation à la vie sociale et sa qualité de vie. Cela passe par un travail coordonné avec les médecins, les soins infirmiers, les proches et les structures de soins à domicile.

Est-il complexe d'identifier ces besoins de formation ?

L. de P-A.: Nous dialoguons en continu avec nos partenaires de terrain : hôpitaux, cabinets, EMS, soins à domicile et association professionnelle. Nous nous appuyons également sur les données de santé publique, la planification sanitaire cantonale et les résultats de nos propres recherches. Ainsi, les contenus d'enseignement restent en phase avec les besoins de la population et les réalités de la pratique, et les jeunes diplomés(-es) sont préparés(-es) à exercer dans un système de santé en mutation.

Comment sont-ils ensuite intégrés dans les cursus ?

C.B.: L'enjeu est de préparer les étudiants(-es) à comprendre ces évolutions et à y répondre avec discernement. Il s'agit de leur apprendre à raisonner face à des situations complexes, où les problèmes de santé s'entremêlent et où il n'existe pas de réponse toute faite. C'est ce qui guide nos choix pédagogiques, comme le recours à des cas cliniques de plus en plus complexes, à la simulation ou à l'analyse de situations difficiles vécues en stage. Nous veillons aussi à ce que les étudiants(-es) situent leur rôle au sein d'un réseau de soins. Cela passe aussi par des enseignements partagés avec d'autres filières de la santé.

Cabinet privé ou hôpital, les compétences sont-elles les mêmes ?

C.B.: Ces deux réalités mobilisent la même profession sous des angles différents. Il existe un socle commun de compétences (évaluation et raisonnement clinique, éthique, communication, sécurité des patients(-es), pratique fondée sur les preuves et usage critique du numérique. Puis, des compétences spécifiques à chaque environnement. À l'hôpital, elles relèvent du travail en équipe interprofessionnelle, des soins aigus et de la gestion des situations instables. En cabinet, elles touchent à l'autonomie organisationnelle, à la relation de suivi, aux aspects entrepreneuriaux et administratifs, ainsi qu'au premier contact avec la

patientèle. Pour préparer les étudiants(-es), nous alternons les périodes de formation pratique dans des contextes variés et leur apprenons à transférer leurs compétences d'un cadre à l'autre.

Quel est le rôle de la digitalisation et des nouvelles technologies dans les cursus ?

C.B.: Les étudiants(-es) sont amenés(-es) à se familiariser avec les outils numériques utilisés au quotidien (dossier patient informatisé, applications de suivi et d'exercices, téléconsultation, capteurs et outils d'analyse du mouvement) et à développer un regard critique sur leur utilité réelle, leurs limites et la protection des données. Ces outils sont intégrés à l'enseignement, par exemple via la simulation, ou la réalité virtuelle. Ils servent le suivi des patients(-es) sur la durée, y compris à distance. L'enjeu n'est pas la technologie en soi, mais la capacité à l'utiliser à bon escient, au service de la relation thérapeutique.

Quelles sont les transformations les plus marquantes du métier, selon vous ?

L. de P-A.: D'abord, la profession, déjà très autonome dans sa pratique clinique, élargit son champ de responsabilité, notamment avec le développement de la pratique avancée: évaluation, orientation et décision interviennent plus tôt et tout au long du parcours de soins. Ensuite, le numérique transforme la pratique: téléréadaptation, le suivi à distance et l'intelligence artificielle sont déjà techniquement possibles, mais leur intégration systématique en clinique reste à construire.



Qu'il s'agisse d'autonomie accrue, d'outils numériques ou de pression sur les coûts, c'est la qualité de la relation avec la personne soignée qui fonde la confiance, l'adhésion au traitement et, en définitive, les résultats.

Lara de Preux-Allet

Est-ce qu'il reste des évolutions à concrétiser ?

L. de P-A.: L'accès direct, soit la possibilité de consulter un(e) physiothérapeute sans prescription médicale préalable, n'est pas encore possible dans le cadre de l'assurance de base, mais le sujet est à l'agenda politique. Il raccourcirait le parcours de soins et éviterait des consultations intermédiaires. Il suppose toutefois une solide capacité d'évaluation, de repérage des situations à risque et d'orientation. C'est pourquoi la formation renforce ces compétences dès le Bachelor afin d'être prête lorsque le cadre légal évoluera. Enfin, les connaissances évoluent plus vite que la durée d'un cursus. La formation continue devient ainsi de plus en plus indispensable.

Selon vous, les défis à relever pour ces prochaines années ?

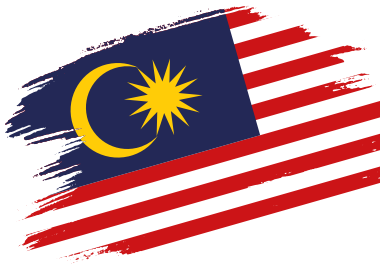
L. de P-A.: La profession se repositionne dans le parcours de soins. L'association professionnelle Physioswiss défend le développement de la pratique avancée et d'un accès direct réglementé et prévoit une étude pilote pour en évaluer l'apport en Suisse. Ces perspectives demandent d'être préparées dès maintenant. Le numérique avance lui aussi: la Confédération a lancé le programme DigiSanté (2025-2034) pour accélérer la transformation numérique du système de santé. Il s'agit de former à un usage critique des outils, de garantir la protection des données et de faire en sorte que la technologie soutienne le soin plutôt qu'elle ne s'y substitue. Enfin, la maîtrise des coûts de la santé s'impose comme un enjeu transversal. Y répondre suppose de placer les besoins de la population au centre, tout en s'ouvrant à d'autres disciplines. Au cœur de ces transformations, un élément demeure: la relation thérapeutique. Qu'il s'agisse d'autonomie accrue, d'outils numériques ou de pression sur les coûts, c'est la qualité de la relation avec la personne soignée qui fonde la confiance, l'adhésion au traitement et, en définitive, les résultats.

C.B.: Du point de vue de l'enseignement, ces perspectives nous engagent à former des physiothérapeutes capables de s'adapter à un métier qui continuera d'évoluer. Plus que des contenus figés, nous voulons transmettre une manière de raisonner: savoir chercher et apprécier les données probantes, prendre des décisions partagées avec la patiente ou le patient, travailler en interprofessionnalité et utiliser le numérique avec discernement. Cette ambition suppose une formation ouverte et ancrée dans la réalité des pratiques, et des échanges avec les autres acteurs de la santé. ■

© IIMAGE CHRISTOPHE BAUR: HES-SO VALAIS-WALLIS
© IIMAGE LARA DE PREUX-ALLET: STUDIO_PRINT_PIERREDAENDLIKER

LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA MALAISIE

Une opportunité qu'il faudra soutenir dans les urnes



Pour une économie qui dépend fortement des exportations, la diversification des partenaires commerciaux n'est plus un luxe, mais une nécessité. Soumis au verdict populaire, l'accord de libre-échange avec la Malaisie pourrait offrir de nouvelles perspectives aux entreprises suisses, à condition de convaincre les électeurs au-delà des clivages idéologiques.

Corine Fiechter
Responsable de projets – economiesuisse



Alors que les spéculations autour de la succession de Guy Parmelin vont bon train, les observateurs s'accordent sur une chose: tous louent l'engagement du Président de la Confédération pour diversifier nos partenariats économiques au travers de nouveaux accords de libre-échange. Une diversification devenue urgente, à l'heure où les relations avec les USA restent compliquées, où la demande de gros clients comme l'Allemagne est en berne, et que le protectionnisme plombe le commerce mondial. Sans oublier la nécessité de diversifier aussi nos sources d'importation, afin de rendre plus résilientes nos chaînes d'approvisionnement face aux conflits armés, pandémies et autres risques qu'on croyait jusqu'ici impensables.

La Suisse dépend beaucoup du commerce international. En 2025, les exportations représentaient 78 % du PIB suisse, soit pratiquement trois fois plus que la moyenne de l'OCDE (28 %). En valeur, cela représente 624 milliards de francs (461 milliards de marchandises et 163 milliards de services), soit quasiment sept fois le budget de la Confédération!

Les PME très concernées

Les exportations ne sont pas le seul fait de quelques grandes entreprises, mais profitent beaucoup aux PME. Elles sont à l'origine de près d'un tiers des exportations totales, ce qui est énorme compte tenu de leurs capacités de production bien plus limitées que celles de grandes structures. C'est aussi tout un écosystème d'entreprises, de fournisseurs et de sous-traitants qui vivent du libre-échange. D'ailleurs, la Suisse gagne toujours un franc sur deux à l'étranger, et un emploi sur deux en Suisse dépend des exportations.

Des faits, plutôt que de l'idéologie

Nous voterons bientôt sur l'accord de libre-échange avec la Malaisie, contre lequel des ONG et la gauche ont déposé un référendum. Motif: cet accord favoriserait l'importation d'huile de palme, au détriment de la forêt tropicale (déforestation) et des travailleurs (travail forcé).

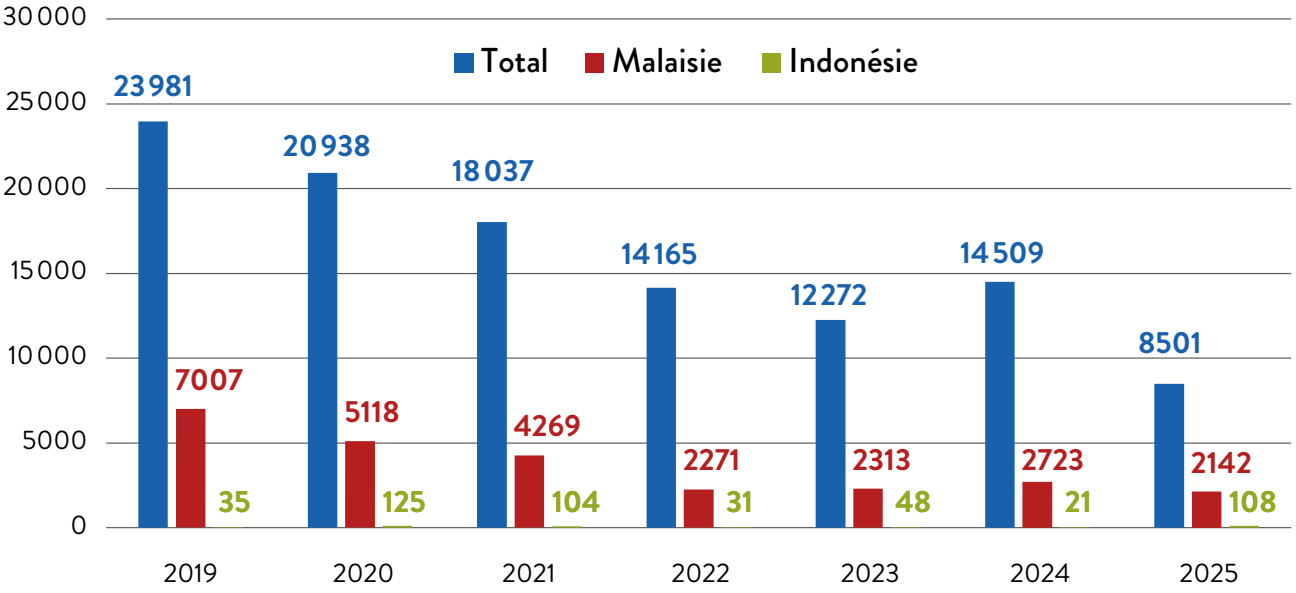
À l'heure où l'économie suisse est mise sous pression comme jamais, il sera donc nécessaire de se mobiliser pour défendre cet important accord dans les urnes, plutôt que de céder aux postures idéologiques déconnectées des réalités entrepreneuriales.

Qu'en est-il réellement? La Suisse a en effet concédé à la Malaisie un contingent supplémentaire pour les importations d'huile de palme. Or, il s'agit d'un contingent très limité, sans exonération de droits de douane, mais avec des taux réduits, pour autant que le caractère durable de l'huile, tant au plan environnemental que social, soit effectivement prouvé, et la traçabilité jusqu'au producteur assurée.

Baisse continue des importations suisses d'huile de palme

en tonnes, positions tarifaires 1511 (huile de palme et ses fractions, y compris la stéarine de palme) et 1513 (huile de palmiste et ses fractions)

Source: OFDF



L'accord prévoit des dispositions contraignantes très sévères, avec des outils, également institutionnels, pour les faire appliquer. De plus, les volumes sont très limités. Aujourd'hui, le contingent d'huile de palme avec la Malaisie est fixé à 10 000 tonnes par année. Il sera progressivement augmenté à 12 500 tonnes. Ce qui ne veut pas dire que les importations vont forcément augmenter pour autant. Car à l'heure actuelle, la Suisse n'utilise qu'environ un cinquième de son contingent. Cela ne représente même pas 1 % en valeur des importations malaisiennes actuelles ! Il faut dire que les importations d'huile de palme baissent depuis des années. On ne fait pas boire un cheval qui n'a pas soif et, si les consommateurs suisses n'en veulent pas, les acteurs de l'agroalimentaire n'ont aucun intérêt à en importer. D'ailleurs, l'expérience de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie le montre : les importations d'huile de palme n'ont pas explosé. Elles sont passées de 104 tonnes lors de l'entrée en vigueur de l'accord (c'est-à-dire à peu près rien en volume), à 21 tonnes en 2024, soit encore moins qu'à peu près rien !

Une posture qui pourrait coûter cher à nos entreprises

La posture des détracteurs de l'accord avec la Malaisie est donc avant tout idéologique. Mais cette posture pourrait coûter cher à nos entreprises. En effet, ce marché de 34 millions d'habitants est très dynamique, avec une croissance annuelle de l'ordre de 4 %. Avec cet accord, nos entreprises bénéficieront d'une suppression de droits de douane sur 99,9 % de leurs exportations, de suite ou dans un délai transitoire de 5 à 10 ans, selon les produits. Au-delà d'un accès facilité au marché malaisien et de la suppression de désavantages concurrentiels face à des concurrents issus des très nombreux pays ayant déjà conclu un accord de libre-échange avec la Malaisie, l'accord amène d'autres avantages pour notre place industrielle. Elle donne accès à nos entreprises aux marchés publics malaisiens, supprime des obstacles au commerce et renforce la sécurité juridique, notamment pour les investissements et la protection intellectuelle.

Sécuriser nos chaînes d'approvisionnement

L'accord revêt également une dimension stratégique pour sécuriser nos chaînes d'approvisionnement, pour le moins mises sous pression par les conflits actuels. La Malaisie n'est pas seulement un acteur majeur des semi-conducteurs et de l'électronique. Elle est aussi une porte d'entrée vers les chaînes de valeur de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), dont elle est membre. À l'heure où l'économie suisse est mise sous pression comme jamais, il sera donc nécessaire de se mobiliser pour défendre cet important accord dans les urnes, plutôt que de céder aux postures idéologiques déconnectées des réalités entrepreneuriales. ■



Un nouveau style pour votre salle de bains

Sanitas Troesch SA | Rue du Manège 1 | 3960 Sierre
Tél. +41 27 452 35 80 | sanitastroesch.ch

Sanitas Troesch SA | Zone Industrielle de l'Epine 1 | 1868 Collombey
Tél. +41 24 473 21 21 | sanitastroesch.ch

Salle de bains. Cuisine. Vie.

SANITAS TROESCH

La tec-bat sera présente lors de Your Challenge au CERM à Martigny, du 16 au 21 février 2027

Prochaine assemblée générale : vendredi 19 février 2027

www.tec-bat.ch

tec=bat

suissetec

ENVELOPPE DES BÂTIMENTS SUISSE



Conseil de l'UVAM à Berne

Le mardi 15 septembre 2026, à l'occasion de sa séance d'été, le Conseil de l'UVAM s'est réuni au Palais fédéral, à Berne. Entre prises de position stratégiques et moments de réseautage, retour sur ce rendez-vous 2026 marquée par l'engagement et la convivialité.

Océane Renaud
Tribune économique

Les membres ont principalement abordé les objets soumis aux urnes le 29 novembre 2026. Au niveau cantonal, les débats se sont tournés vers la Loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion Valais-Wallis. Le Conseil s'est positionné très favorablement, rappelant que cette infrastructure est essentielle pour l'attractivité touristique et l'activité des entreprises valaisannes. Par ailleurs, il s'est prononcé unanimement contre l'initiative proposant l'introduction d'un salaire minimum en Valais, estimant que celle-ci entraînerait un nivellement des salaires par le bas.

Puis, au niveau fédéral, sur le financement additionnel de l'AVS via la TVA, malgré des discussions partagées, l'UVAM recommande le OUI : après le vote en faveur de la 13e rente, la réalité comptable s'impose et le financement doit désormais être assuré. Sur ce point, le Conseil a d'ailleurs rappelé qu'avant de voter de nouvelles dépenses, il est indispensable de savoir comment elles seront financées. Egalement sujette à débat, l'initiative « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés » reçoit néanmoins une recommandation OUI afin d'éliminer définitivement la pénalisation fiscale qui pèse sur les ménages mariés. Concernant la loi sur le matériel de guerre (LFMG), le Conseil soutient le OUI afin de préserver un savoir-faire industriel et sécuritaire stratégique. Enfin, l'UVAM prône le NON à l'initiative « Pour une limitation des feux d'artifice », refusant de nouvelles contraintes bureaucratiques nuisibles aux commerces et à l'événementiel.

À l'issue de cette séance de travail, les participants se sont rendus à la Galerie des Alpes pour un apéritif convivial. Ce moment de réseautage a été enrichi par la présence de plusieurs conseillers nationaux valaisans, avec lesquels les membres du Conseil ont été ravis d'aborder directement leurs problématiques.

La journée s'est ensuite poursuivie autour d'une table chaleureuse, où chacun a pu déguster une excellente pièce de viande dans une ambiance détendue. Pour prolonger ces échanges, la soirée s'est achevée avec une halte conviviale dans le Chablais.

Les participants sont repartis pleinement satisfaits de cette journée particulièrement riche en échanges et empreinte d'une belle dynamique. ■

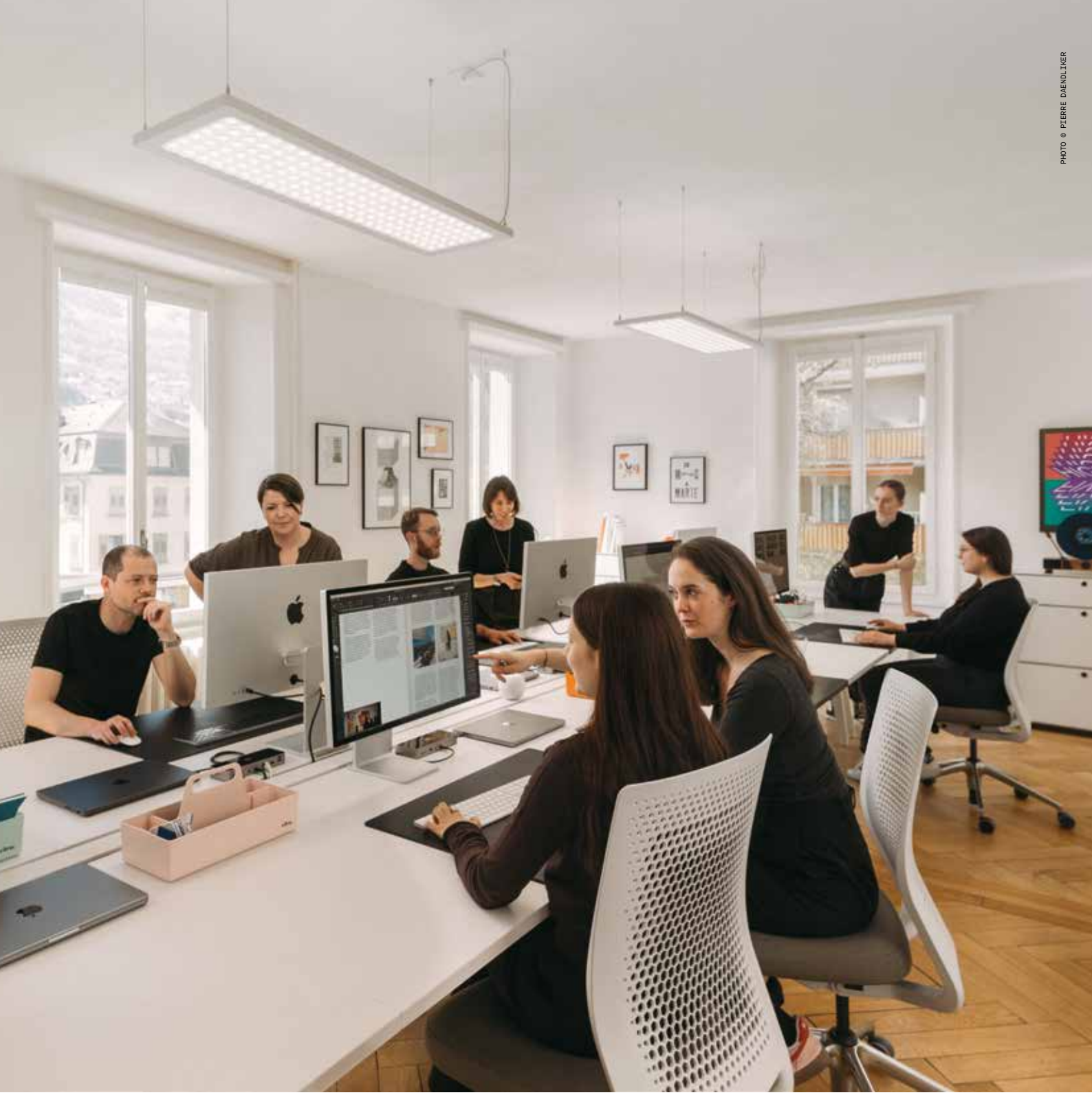


PHOTO © PIERRE DAENDLIKER

Agence de design et de communication créative.

IDENTITÉ VISUELLE ET TYPOGRAPHIE
AUDIT DE COMMUNICATION
ARCHITECTURE DE MARQUE ET NAMING
RELATIONS PUBLIQUES
STRATÉGIE DE COMMUNICATION
STRATÉGIE DE MARQUE

SIGNALÉTIQUE ET DESIGN D'ESPACE
COMMUNICATION VISUELLE
DESIGN GRAPHIQUE ET ÉDITORIAL
DESIGN DIGITAL UX/UI
PACKAGING ET DESIGN PRODUIT
CHARTE GRAPHIQUE

Forme®

FORME® SA
RUE DES CREUSETS 16
1950 SION

T +41 27 322 97 55
INFO@FORME.CH
FORME.CH

Formation

«VALAIS APPRENTICES AWARDS»

Un nouveau projet pour célébrer les talents valaisans de demain

Chaque année, des milliers de jeunes à travers tout le Valais investissent leur énergie, leur curiosité et leur détermination pour apprendre un métier. C'est pour rendre hommage à cette jeunesse audacieuse et engagée que l'UVAM, portée par l'impulsion de ses différentes associations professionnelles, a donné naissance à un projet inédit : les « Valais Apprentices Awards ».

Océane Renaud
Tribune économique

Mettre en lumière le mérite, bien au-delà des notes

Au cœur de cette initiative, la volonté d'offrir une vitrine méritée à cette nouvelle génération qui apporte toute sa vitalité au tissu économique local. Ici, la note finale figurant sur le CFC n'est pas le seul critère retenu. Chaque association professionnelle a été invitée à choisir, par CFC, l'apprenti qui s'est démarqué par ses résultats, mais aussi par sa motivation, son effort au quotidien et le soin apporté à son travail. On célèbre ici des histoires d'engagement fort, des parcours qui marquent les esprits et des talents qui gagnent vraiment à être connus. Car derrière chaque apprentissage réussi se cachent des heures d'effort, des doutes surmontés et surtout une immense fierté.

Ici, la note finale figurant sur le CFC n'est pas le seul critère retenu.

2026 : La première étape numérique du projet

Cette édition 2026 marque le lancement officiel de l'initiative à travers une plateforme numérique, développée dans un bel esprit de collaboration avec l'agence FORME et accessible sur valaisapprenticesawards.ch. En parcourant le site, le public est invité à découvrir le visage et l'histoire de ces diplômés d'exception, leurs anecdotes et leurs témoignages. Le logo du projet, imaginé par Geoffroy Buthey Studio, met à l'honneur l'outil ultime de l'artisan : la main. Celle qui coupe, soude, répare ou crée. Il la transforme en un «V» de la victoire pour célébrer la réussite de nos jeunes talents.

Cap sur l'automne 2027 : Une célébration inoubliable de l'apprentissage

Si 2026 pose les premières pierres de cet édifice, l'année 2027 s'annonce déjà comme un moment fort et inoubliable. En automne 2027, les «Valais Apprentices Awards» prendront une toute nouvelle dimension en s'incarnant sur scène lors d'une grande cérémonie officielle. À cette occasion, trois lauréats d'exception, parmi tous les apprentis méritants, seront distingués lors d'une remise de prix. Cet événement sera une véritable fête, réunissant proches, entreprises formatrices et associations professionnelles. Un vrai moment de convivialité et d'émotion, saluant l'aboutissement de plusieurs années de travail et ancrant chez chaque jeune la certitude que son engagement est reconnu à sa juste valeur. ➜

VAA
VALAIS
APPRENTICES
AWARDS

VALAIS APPRENTICES AWARDS

DÉCOUVREZ LES APPRENTIS MIS À L'HONNEUR PAR LEURS ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES POUR CETTE 1re ÉDITION 2026

VALAIS APPRENTICES AWARDS



Anna Baumgartner
Frutigen



Réalisateur(-trice) publicitaire CFC

CB Design Visp GmbH
Visp

Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

Chloé Bille
Grimisuat



Cuisinier(-ère)(CFC

Clinique de Valère
Sion

Association hôtelière du Valais et GastroValais

Joël Blatter
Savièse



Spécialiste en communication hôtelière CFC

Aida Hôtel & Spa
Crans-Montana

Association hôtelière du Valais et GastroValais

Lucas Campo
Luc



Installateur(-trice) en chauffage CFC

Campo Chauffage-sanitaire Sàrl
Luc

Tec-Bat

Cédric Chalet
Saxon



Installateur(-trice) sanitaire CFC

Vincent Pedroni Sàrl
Saxon

Tec-Bat

Julian Cina
Salgesch



Installateur(-trice)-électricien·ne CFC

Elektrohüs ZNL der TZ Stromag
Susten

EIT.valais

Mattia Corona
Mollens



Ferblantier(-ère) CFC

Marcel Bonvin & Fils SA
Corin-de-la-Crête

Tec-Bat

VALAIS APPRENTICES AWARDS

Jessy Derivaz
Muraz (Collombey)



Boucher(-ère)-charcutier(-ère) CFC

Boucherie-charcuterie Fracheboud
Vionnaz

Association valaisanne des maîtres bouchers

Samantha Farquet
Levron



Horticulteur(-trice) CFC

Nicollier Group SA
Fully

JardinSuisse Valais

Daniel Favre
Sion



Couvreur(-euse) CFC

Edouard Bovier Toiture SA
Sion

Tec-Bat

Jonas Hildbrand
Venthône



Plâtrier(-ère) constructeur(-trice) à sec CFC

Schnyder Beat AG
Glis

Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

Florent Jacquier
Salvan



Ebéniste CFC

Artiqua SA
Salvan

Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie

Laurent Karlen



Constructeur(-trice) d'appareils industriels CFC

Lonza AG
Visp

Metaltec Valais

Leonit Latifaj
Monthey



Étancheur(-euse) CFC

Visar & Fils Etanchéité Sàrl
Monthey

Tec-Bat

Meret Lötscher
Leuk



Peintre CFC

Nuance-Couleur & Habitat Sàrl
Sion

Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

Maël Marcadé
Ollon (VD)



Charpentier(-ère) CFC

DM Bois SA
St-Maurice

Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie

➜

VALAIS APPRENTICES AWARDS

DÉCOUVREZ LES APPRENTIS MIS À L'HONNEUR PAR LEURS ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES POUR CETTE 1re ÉDITION 2026

VALAIS APPRENTICES AWARDS



Maëlle Meichtry
Ravoire



Menuisier·ère CFC

Georges Morisod & Cie SA
Vernayaz

Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie

Delsher Mohamad
Sion



Agent(e) de propreté CFC

GA36 Gini Pascal SA
Sion

Association valaisanne des entreprises de nettoyage

Betlehem Mulugeta
Sion



Coiffeur(-euse) CFC

Coiffure Un Temps pour Soi
Sion

Coiffuresuisse, section valais romand

João Pedro Oliveira Costa
Monthey



Vitrier(-ère) CFC

Varone A. Vitreries SA
Martigny

Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie

Abdul-Karim Rasan
Naters



Électricien(ne) de montage CFC

TZ Stromag
Brig-Glis

EIT.valais

Quentin Reuse
Sembrancher



Spécialiste en industrie du bois CFC

Alter & Deslarzes SA
Versegères

Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie

Jeanne Rivollier
Chamoson



Assistant(e) en pharmacie CFC

Pharmacieplus Lauber SA
Martigny

Union commerciale valaisanne

VALAIS APPRENTICES AWARDS

Lionel Salamin
Veyras



Spécialiste en restauration CFC

Café restaurant d'Anniviers
Sierre

Association hôtelière du Valais et GastroValais

Alessio Schmid
Ausserberg



Ramoneur(-euse) CFC

Roland Loretan eidg. dipl.
Visp

Association valaisanne des maîtres ramoneurs

Lucie-Anne Schmidt
Oberwald



Gestionnaire en restauration de système CFC

Hotel Restaurant Tenne
Gluringen

Association hôtelière du Valais et GastroValais

Audrey Uwingabire
Saint-Maurice



Gestionnaire du commerce de détail CFC

Prim'Frais Valais SA
Saint-Maurice

Union commerciale valaisanne

Loan Vaudan
Le Châble



Poseur(-euse) de sol – parquet CFC

Sol & Parquet Vaudan Sàrl
Le Châble

SolValais

Giuseppe Vecchiarino
Martigny



Projeteur(-euse) en technique du bâtiment chauffage CFC

Betica SA
Sion

Tec-Bat

Fabrice Volken
Bellwald



Constructeur(-trice) métallique CFC

Russi Metallbau AG
Fieschertal

Metaltec Valais

David Waldvogel
Grächen



Dessinateur(-trice)-constructeur(-trice) sur métal CFC

Scintilla AG
St.Niklaus

Metaltec Valais

Leonie Zimmermann
Visperterminen



Employé(e) de commerce CFC

Genossenschaft Feriendorf
Fiesch

FER Valais

Fédération des Entreprises Romandes
Valais

SOUTIEN JURIDIQUE ET SOLUTIONS SUR MESURE POUR LES ENTREPRENEURS

1 SEUL POINT DE CONTACT POUR VOS ASSURANCES SOCIALES

GESTION EN LIGNE SIMPLIFIÉE VIA CONNECT.FER

www.fer-valais.ch

RÉSEAU DE 3000 PME VALAISANNES ET 48000 ENTREPRISES ROMANDES





DERRIÈRE CHAQUE SOCIÉTÉ, UN NOM

Entrée en vigueur de la Loi sur la transparence des personnes morales

Depuis le 1er octobre 2026, la Suisse s'est dotée d'un nouveau cadre légal destiné à renforcer la transparence économique. La Loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (LTPM) introduit l'obligation, pour la plupart des sociétés suisses, d'identifier et de déclarer les personnes qui exercent en dernier ressort le contrôle effectif de l'entreprise.



Julien Monod
Expert-comptable diplômé, associé, Fiduciaire Nofival SA

Qui est concerné ?

La majorité des sociétés établies en Suisse devront inscrire leurs ayants droit économiques dans un registre électronique centralisé géré par l'Office fédéral de la justice. Certaines entités sont toutefois dispensées de cette obligation, notamment :

- les sociétés cotées en bourse;
- certaines sociétés détenues majoritairement par des collectivités publiques;
- d'autres exceptions prévues par la loi.

Qu'est-ce qu'un ayant droit économique ?

L'ayant droit économique est toujours une personne physique. Il s'agit de la personne qui contrôle effectivement la société, notamment :

- par la détention directe ou indirecte d'au moins 25 % du capital ou des droits de vote;
- ou par tout autre moyen lui permettant d'exercer une influence déterminante sur les décisions de la société. ➜

Des règles claires – une Suisse sûre

La loi sur le matériel de guerre (LFMG) : la solution responsable

- La révision de la LFMG renforce la capacité de défense de la Suisse.
- Elle empêche la délocalisation de compétences essentielles en matière de sécurité.
- Elle maintient des règles d'exportation claires et protège notre neutralité.



le 29 novembre **OUI** à la LFMG

SWISSMEM

Quelques exemples

- Si plusieurs personnes détiennent chacune au moins 25 % du capital ou des droits de vote, elles doivent toutes être déclarées.
- Si une seule personne atteint ce seuil, elle sera inscrite comme unique ayant droit économique.
- Si aucune personne ne remplit ces critères, le membre le plus haut placé de l'organe de direction devra être désigné comme ayant droit économique par défaut.

Comment effectuer la déclaration ?

Les déclarations devront être effectuées via la plateforme officielle EasyGov. Les sociétés qui ne disposent pas encore d'un compte utilisateur authentifié ont intérêt à entreprendre rapidement les démarches nécessaires, l'identification de la personne habilitée à représenter l'entreprise pouvant prendre plusieurs jours.

Pour chaque ayant droit économique, les informations suivantes devront notamment être communiquées :

- identité complète;
- date de naissance;
- nationalité(s);
- domicile;
- nature et étendue du contrôle exercé sur la société.

Lorsque les ayants droit économiques sont déjà inscrits au registre du commerce en qualité d'associés ou de membres d'organes, certaines données pourront être transmises automatiquement, ce qui simplifiera les démarches administratives.

Quelles obligations après l'inscription ?

La nouvelle réglementation ne se limite pas à une déclaration initiale. Les sociétés devront notamment :

- identifier leurs ayants droit économiques avec la diligence requise;
- tenir les informations à jour;
- annoncer toute modification dans un délai d'un mois dès sa connaissance;
- conserver les données et justificatifs pendant dix ans après la perte de la qualité d'ayant droit économique.

Quels sont les délais ?

Afin de permettre une mise en conformité progressive, le législateur a prévu plusieurs délais transitoires. Selon la situation de chaque société, les échéances s'étendent entre décembre 2026 et mars 2027. Les sociétés dont tous les ayants droit économiques figurent déjà au registre du commerce bénéficient d'un délai prolongé jusqu'au 30 septembre 2028.

Comment se préparer ?

Pour la plupart des PME, l'identification des ayants droit économiques sera relativement simple. En revanche, certaines structures de détention plus complexes peuvent nécessiter une analyse approfondie afin de déterminer correctement les personnes devant être déclarées. Dans ces situations, il est recommandé de consulter la documentation officielle du Registre suisse de transparence ou de solliciter un conseil spécialisé.

Quelles conséquences en cas de non-respect ?

Le respect de ces nouvelles obligations revêt une importance particulière. La loi prévoit différentes mesures en cas de manquement, notamment :

- des frais administratifs;
- des amendes significatives;
- la suspension de certains droits sociaux;
- et, dans les situations les plus graves, la dissolution de la société.

Pour la plupart des PME, l'identification des ayants droit économiques sera relativement simple. En revanche, certaines structures de détention plus complexes peuvent nécessiter une analyse approfondie afin de déterminer correctement les personnes devant être déclarées.

Notre recommandation

Nous vous recommandons de contacter votre fiduciaire ou votre conseiller financier pour vous accompagner dans l'identification de vos ayants droit économiques, l'analyse de votre situation et l'accomplissement des démarches nécessaires à votre mise en conformité. ■

Pro-Economy.vs

Reportage

CRANS-MONTANA 2027

Dans les coulisses d'un chantier hors norme

SKI ALPIN À quelques mois des Championnats du monde de ski alpin, l'organisation entre dans sa phase décisive. Derrière les futures images de fête et de compétition, une mécanique de précision se met en place.

Yannick Barillon
Journaliste RP

Sur les pistes, le public verra des champions et des médailles. Dans les coulisses, c'est une course contre le calendrier et les contraintes du terrain. Du 1er au 14 février 2027, Crans-Montana accueillera les Championnats du monde FIS de ski alpin, quarante ans après l'édition de 1987. L'organisation annonce près de 600 athlètes issus d'environ 80 nations, onze journées de compétition et des installations capables d'accueillir jusqu'à 10 000 spectateurs dans le stade d'arrivée. Le décor est celui d'une station habituée aux grandes courses. Mais les habitudes de la Coupe du monde ne suffisent pas à absorber une manifestation de cette ampleur. Le directeur général (CEO) de Crans-Montana 2027, Didier Défago explique: «Nous avons travaillé sur des concepts dans les domaines principaux, le sport et la mobilité pour l'accès à l'événement, ce qui nous a donné de bonnes bases que nous avons redimensionnées à des Championnats du monde qui sont environ 6 à 7 fois plus grands.»



Planifier plusieurs chantiers simultanés

Selon le directeur des opérations, Daniel Bollinger, «Le principal défi consiste à organiser un événement international majeur dans un environnement de montagne où l'espace, les accès et les conditions météorologiques imposent des contraintes particulières. Il faut aussi préserver autant que possible les activités habituelles de la station.» Les Mondiaux doivent trouver leur place dans un territoire vivant, avec ses habitants, ses entreprises et ses visiteurs.

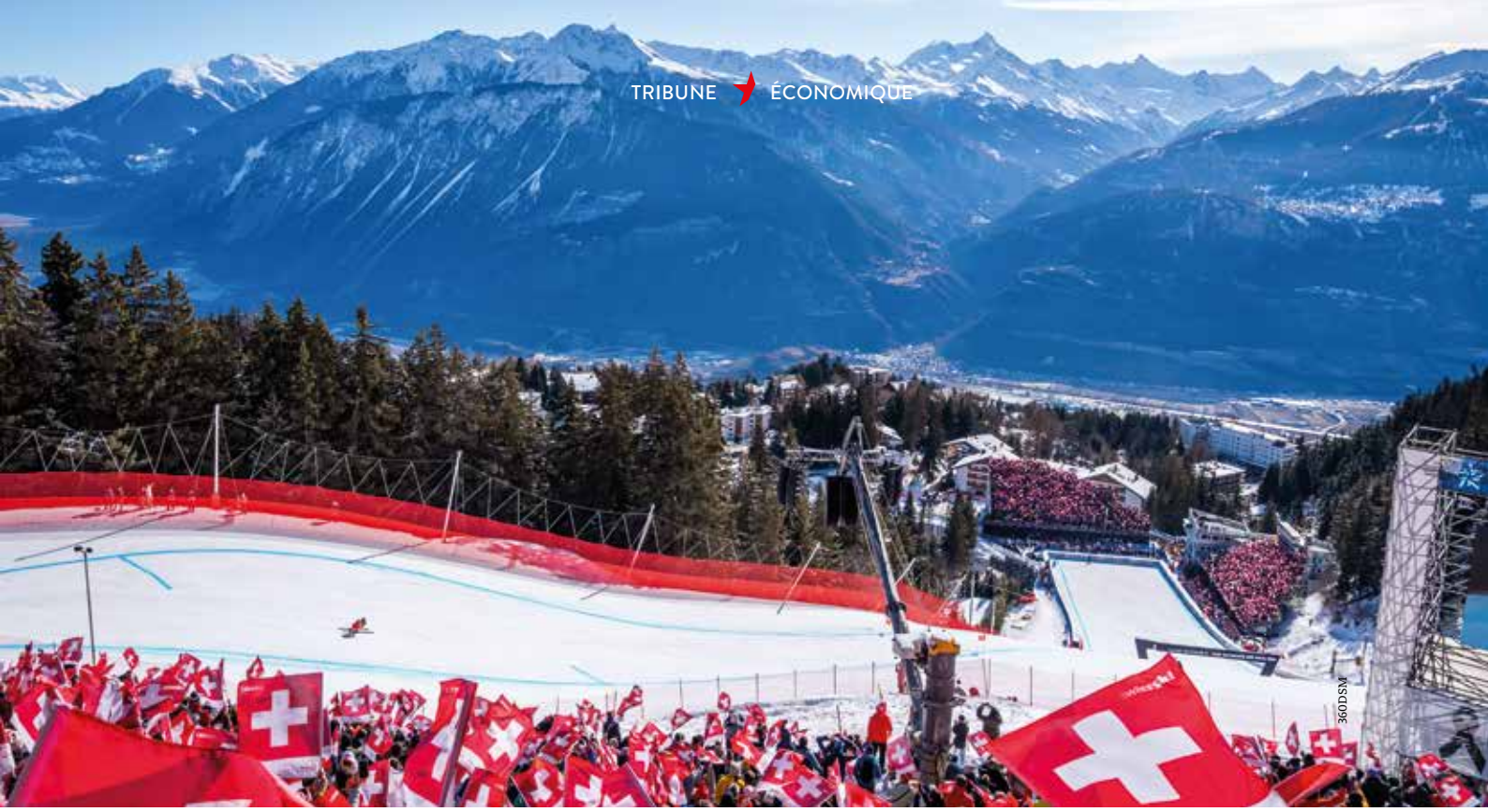
«Les trois enjeux majeurs: coordonner les intervenants autour de l'événement, répondre aux demandes de dernière minute des partenaires et bien entendu contrôler les coûts.»
Didier Défago, CEO de Crans-Montana 2027



La dimension logistique de l'événement impressionne. Le 26 août 2026, l'organisation annonçait plus de 40 kilomètres de filets de sécurité, 2300 piquets et près de 900 tonnes d'équipements techniques à livrer, répartir et installer. À cela s'ajoutent les installations temporaires. Pour Daniel Bollinger, directeur des opérations (COO) de l'organisation, «Les phases les plus sensibles concernent notamment la mise en place des infrastructures temporaires, les installations techniques et les derniers préparatifs des sites de compétition. En montagne, les conditions météorologiques peuvent influencer fortement le calendrier. Il est donc essentiel de prévoir des marges de sécurité et de coordonner précisément les différentes étapes.»

Une organisation qui doit parler d'une seule voix

Mais comment éviter les conflits entre les différents chantiers? La clé, c'est la coordination «Avec un planning d'échange régulier sur les points en cours, et avec des collaborateurs dont les tâches sont bien définies», explique Didier Défago. Le dispositif associe notamment Swiss-Ski, les remontées mécaniques, les communes,



les prestataires et les équipes chargées des différentes fonctions de l'événement.
Daniel Bollinger insiste, de son côté, sur la répartition claire des responsabilités: «Chaque équipe doit connaître ses missions et ses interlocuteurs. Des séances de coordination régulière et une conduite opérationnelle assurent une collaboration efficace.» Cette répartition est indispensable, mais elle ne supprime pas les arbitrages. Didier Défago cite d'ailleurs trois enjeux majeurs: «Coordonner les intervenants autour de l'événement, répondre aux demandes de dernière minute des partenaires et bien entendu contrôler les coûts.»

Un budget entre ambitions et contraintes

L'autre enjeu consiste à financer l'ensemble sans perdre la maîtrise des dépenses. Le comité d'organisation précise ces dépenses: «Le budget couvre les infrastructures temporaires, l'organisation sportive, la sécurité, la mobilité, l'hébergement, la logistique, les ressources humaines et les services destinés aux athlètes, aux médias et aux spectateurs.» Il faut également composer avec les exigences des partenaires commerciaux et les recettes attendues de la billetterie et de l'hospitalité.
En mars 2024, le budget de fonctionnement prévisionnel des Championnats du monde était estimé à environ 75 millions de francs. La répartition annoncée prévoyait 35 millions de francs provenant de la FIS et de Swiss-Ski, 5 millions de la Confédération, 15 millions des communes et du canton, ainsi que 20 millions issus de la billetterie et des sponsors. Ils montrent l'importance et la diversité des sources de financement.
Pour la personne interrogée au sein du comité d'organisation, «La maîtrise du budget repose sur une planification rigoureuse, un suivi régulier des dépenses et une définition claire des responsabilités. Les engagements doivent être évalués en fonction des priorités et des ressources disponibles. L'enjeu est de répondre aux standards internationaux tout en utilisant les moyens de manière responsable.»
Les partenaires commerciaux ont, dans ce dispositif, une place importante. Mais leurs attentes doivent rester compatibles avec les contraintes du terrain et les règles sportives. «La priorité reste de garantir des compétitions équitables et une expérience de qualité pour tous», précise le comité d'organisation.

Un défi grandeur nature pour la mobilité

La gestion des déplacements illustre la manière dont une contrainte géographique devient une décision d'organisation. Le dispositif officiel encourage l'arrivée en train jusqu'à Sierre, puis l'utilisation du funiculaire ou des navettes de renfort. Les jours de course, les transports publics entre Sierre et Crans-Montana sont annoncés gratuits. Le funiculaire doit être renforcé, des navettes directes doivent relier Sierre aux secteurs des Barzettes et de Vermala. Daniel Bollinger rappelle l'importance d'une planification détaillée: «Nous avons organisé les différents flux en fonction des besoins des athlètes, des équipes de médias, des spectateurs et des prestataires. L'objectif est de limiter les conflits d'usage, d'optimiser les accès et de privilégier les transports collectifs.»

➜

➜

L'affluence reste l'une des inconnues. Interrogé sur le scénario qui le préoccupe le plus, Daniel Bollinger évoque « peut-être celui des chutes de neige abondantes, ou un afflux plus important de spectateurs sur l'ensemble de la quinzaine, mais l'équipe se complète très bien. Nous avons des institutions externes impliquées dans l'organisation qui apportent leur expertise. »



« L'objectif est de maximiser les retombées positives à long terme et de laisser un héritage durable pour le sport, la population et l'ensemble de la région. »

Daniel Bollinger, COO de Crans-Montana 2027

Comment anticiper l'imprévisible ?

À l'approche des compétitions, chaque retard ou imprévu peut réduire les marges dont disposent les équipes. La réponse de l'organisation repose sur l'anticipation. « Différents scénarios ont été étudiés en compagnie de la FIS, et les prestataires et avec l'expérience des épreuves passées », explique Didier Défago. Daniel Bollinger décrit la même logique : « Pour les opérations critiques, il est nécessaire de prévoir des scénarios alternatifs, des responsabilités définies et des procédures d'urgence. »

La sécurité intervient à plusieurs niveaux : celle des athlètes sur les pistes, celle des spectateurs dans les zones d'accueil, celle des équipes au travail et celle des installations. Les contrôles techniques, les filets de sécurité et la préparation des pistes font partie des opérations annoncées par l'organisation.

Mais quels indicateurs permettent de savoir si l'organisation est prête ? « Les pointages de la FIS permettent de faire le bilan de l'avancement du dossier, tandis que les plannings internes servent de référence au comité d'organisation », précise Didier Defago.

Bénéfices et héritage pour la région

L'ambition ne s'arrête pas au 14 février 2027. Le comité d'organisation et ses partenaires mettent en avant les retombées importantes pour l'hôtellerie, la restauration, les commerces et les prestataires régionaux, et à plus long terme pour l'attractivité de la région. Ces retombées restent toutefois à mesurer. « Une étude approfondie évaluera les effets économiques globaux de l'événement, notamment la création de valeur et les impacts directs et indirects », annonce Daniel Bollinger. Il faudra donc distinguer les bénéfices espérés des résultats qui pourront être établis après les Championnats.

L'héritage est aussi au cœur des objectifs des Championnats du monde 2027. Le COO précise que « Au-delà des investissements dans les infrastructures sportives, de nombreux projets de promotion du sport, des initiatives scolaires ainsi que différents projets axés sur la durabilité sont développés dans le cadre de l'événement. L'objectif est de maximiser les retombées positives à long terme et de laisser un héritage durable pour le sport, la population et l'ensemble de la région. »

Le succès de Crans-Montana 2027 se mesurera bien sûr à la qualité des courses et à l'expérience vécue par les spectateurs. Il se jouera aussi dans ce que le public ne verra pas : des milliers de pièces de matériel livrées au bon endroit, des accès qui fonctionnent, des équipes qui se comprennent et des problèmes résolus avant de devenir visibles. ■



DERREZ DUBUIS

Chronique juridique



Quelle marge de manœuvre pour les employeurs ?

Chaque fin d'année, la même question ressurgit : faut-il verser un bonus, et si oui, l'employeur reste-t-il libre de décider du montant, voire de ne rien verser du tout ? La réponse est moins simple qu'il n'y paraît et une pratique répétée sans précaution peut transformer un geste de reconnaissance en obligation juridique.



Melany Bogo
Responsable juridique FER Valais

Le droit suisse distingue le salaire, dû en contrepartie du travail fourni (art. 322 CO), de la gratification, régie par l'art. 322d CO. Cette dernière est, en principe, facultative. L'employeur peut décider librement de l'octroyer, d'en fixer le montant, voire de la supprimer d'une année à l'autre.

En théorie, la marge de manœuvre est donc large. En pratique, le Tribunal fédéral a développé une jurisprudence qui limite sensiblement cette liberté dès lors que le bonus devient prévisible ou proportionnellement important.

Gratification à bien plaire ou élément du salaire ?

La qualification juridique d'un bonus dépend avant tout de la marge d'appréciation laissée à l'employeur. Il convient, en premier lieu, d'analyser les modalités convenues par les parties, tant sur le principe du versement que sur la fixation du montant.

En pratique, trois hypothèses se distinguent :

- **Elément du salaire** : le bonus est convenu sur la base de critères prédéterminés ou objectivement déterminables (tels qu'un pourcentage du chiffre d'affaires, un bénéfice ou un volume de ventes), ne laissant pas de marge d'appréciation à l'employeur. Le bonus est alors considéré comme un élément du salaire variable et est dû, dès que les conditions convenues sont remplies.
- **Gratification improprement dite (convenue)** : le principe du versement est convenu, tandis que le montant reste à déterminer selon des critères laissant une marge d'appréciation à l'employeur (tels que la performance individuelle ou l'atteinte d'objectifs qualitatifs). Le versement est dû, mais l'employeur dispose d'une marge d'appréciation quant au montant.
- **Gratification proprement dite (facultative)** : l'employeur se réserve le droit de décider, sur une base entièrement discrétionnaire, si un bonus sera versé et, le cas échéant, d'en fixer le montant. Le travailleur ne dispose, en principe, d'aucun droit au versement.

➜

Votre activité compte pour vous.

Et avec nous, vous comptez sur une protection complète et un rabais de prime.

Prenez rendez-vous

Vous nous inspirez.

vaudoise
Assurances

➜

Le choix d'éventuels critères d'attribution appelle ainsi une réflexion attentive: certains critères peuvent conduire à une formule de calcul automatique et rendre le bonus dû au même titre qu'un élément du salaire, tandis que d'autres peuvent préserver une plus grande latitude dans la détermination du montant du bonus, voire dans la décision même de l'octroyer.

«Le bonus demeure un outil de gestion des ressources humaines précieux, mais son usage doit s'inscrire dans une politique cohérente et documentée dans la durée.»

Rappelons également que la qualification d'un bonus doit tenir compte des dispositions particulières applicables à la relation de travail, notamment celles d'une convention collective de travail (CCT), d'un contrat type de travail (CTT) ou d'un règlement du personnel.

Limites jurisprudentielles

La qualification initiale ne suffit toutefois pas à elle seule pour conclure ou non à un versement facultatif. Les circonstances concrètes, notamment la manière dont le bonus est versé au fil du temps, sont également déterminantes. À cet égard, la jurisprudence retient plusieurs points d'attention, notamment:

- **La réserve du caractère facultatif**: lorsqu'un bonus est versé de manière régulière d'année en année, il importe que l'employeur réserve clairement son caractère facultatif. À défaut d'une telle réserve, le versement du bonus (durant au moins trois années consécutives) peut conduire à retenir qu'un droit au bonus a été convenu, en vertu du principe de la confiance (arrêt TF 4A_511/2008).
- **La durée et la régularité du versement**: même lorsqu'une réserve du caractère facultatif est formulée, celle-ci peut, selon les circonstances, perdre sa portée lorsque les versements sont effectués régulièrement durant une longue période. La jurisprudence a notamment retenu qu'une pratique de dix ans pouvait rendre la réserve inefficace lorsque l'employeur, bien qu'ayant eu des motifs de ne pas verser la gratification, n'en avait jamais fait usage (ATF 129 III 276; Arrêt TF 4A_26/2012).
- **Le caractère accessoire**: une gratification doit, en principe, rester accessoire par rapport au salaire de base. Il serait contraire à l'esprit de la loi que la rémunération d'un travailleur repose de manière significative sur un bonus discrétionnaire. Cette règle ne s'applique toutefois pas aux très hauts revenus (au moins cinq fois le salaire médian suisse), pour lesquels le Tribunal fédéral admet une plus grande liberté contractuelle (ATF 141 III 407; Arrêt TF 4A_714/2016).

Bonnes pratiques

1. **Formaliser une clause de réserve claire**: accompagner chaque versement d'une mention écrite rappelant son caractère facultatif, discrétionnaire et non reconductible.
2. **Ne pas rigidifier les critères d'attribution**: éviter des critères ou formules prédéfinis laissant peu de marge d'appréciation à l'employeur.
3. **Eviter un versement systématique et uniforme**: faire varier le montant du bonus d'une année à l'autre afin de renforcer l'indice de son caractère facultatif.
4. **Veiller au caractère accessoire du bonus**: maintenir le bonus dans un rapport raisonnable avec le salaire de base afin de préserver sa qualification de gratification.
5. **Anticiper les situations de départ**: définir à l'avance les modalités de traitement de la gratification en cas de fin des rapports de travail (par exemple: condition de rapports de travail non résiliés à une date donnée).

Pour conclure

Le bonus demeure un outil de gestion des ressources humaines précieux, mais son usage doit s'inscrire dans une politique cohérente et documentée dans la durée, non dans une pratique informelle reconduite par habitude.

Avant de modifier un plan de bonus, d'introduire une nouvelle rémunération variable ou de verser une prime exceptionnelle, trois questions méritent ainsi d'être posées: Qu'avons-nous promis? Qu'avons-nous pratiqué? Et quelle liberté voulons-nous encore conserver demain? C'est précisément à l'intersection de ces trois questions que se situe la marge de manœuvre de l'employeur. ■



FER

La collaboration romande

La 79e assemblée générale de la Fédération des entreprises romandes (FER) a permis de revenir sur une année jalonnée d'avancées concrètes, de riches collaborations et d'engagements renforcés au service des entrepreneurs. Ce fut également l'occasion d'échanger sur les réalités romandes et les actions communes à mener.

Flavien Claivaz
Secrétaire général adjoint de la FER

Parmi les évolutions majeures, la FER franchit une nouvelle étape dans son engagement au niveau fédéral. L'ouverture d'un bureau permanent à Berne lui permet désormais de suivre plus directement les dossiers législatifs et réglementaires, tout en renforçant les échanges avec les parlementaires, les administrations et les organisations économiques nationales.

Ce nouvel ancrage produit déjà des effets concrets. Face aux distorsions de concurrence – liées notamment au commerce en ligne asiatique –, plusieurs actions ont été menées afin de lutter contre les conditions de concurrence déloyale auxquelles sont confrontées les entreprises suisses.

Le développement des collaborations constitue un autre axe essentiel. L'adhésion de la FER à l'Union patronale suisse accroît son engagement dans les dossiers clés liés au droit du travail, à la formation professionnelle, aux assurances sociales ou encore aux conditions de travail.

Cette dynamique de réseau se déploie également en Valais. Le partenariat conclu avec l'Union valaisanne des Arts et Métiers favorise une meilleure coordination dans la défense des intérêts économiques cantonaux. Il a notamment donné lieu, en collaboration avec la HES-SO Valais/Wallis, au développement d'un outil utilisant l'intelligence artificielle destiné à faciliter l'analyse des objets traités par le Grand Conseil. Parallèlement, les synergies avec les associations économiques locales se sont également renforcées. Elles ont permis une première action de communication commune entre plusieurs villes du Valais romand et contribué à une avancée politique significative : l'acceptation d'une motion demandant une meilleure prise en compte des activités économiques dans la planification et la réalisation de travaux publics.



comme levier d'action

Le numérique au cœur des transformations

L'Assemblée générale a également mis en évidence l'impact grandissant des enjeux numériques. Pour les PME, l'intelligence artificielle générative offre des perspectives prometteuses, qu'il s'agisse d'automatiser certaines tâches, d'améliorer l'analyse de l'information, de faciliter la communication, d'alléger la gestion administrative ou de gagner en productivité.

La plateforme REF-lex.ch facilite l'accès aux informations et aux outils liés au droit du travail, tandis que RelèvePME.ch accompagne les dirigeants dans les différentes étapes de la transmission de leur entreprise.

Ces opportunités s'accompagnent toutefois de nouveaux défis. La dépendance à l'égard des grandes plateformes technologiques, la maîtrise des données, l'évolution des compétences et la formation des jeunes constituent autant d'enjeux auxquels les entreprises doivent se préparer.

La FER entend soutenir les entreprises dans cette transition en leur proposant des outils et des solutions directement utiles à leur activité. La plateforme REF-lex.ch facilite l'accès aux informations et aux outils liés au droit du travail, tandis que RelèvePME.ch accompagne les dirigeants dans les différentes étapes de la transmission de leur entreprise. Des formations pratiques en marketing digital complètent cette offre en permettant aux entreprises de renforcer leurs compétences et de mieux exploiter les possibilités offertes par le numérique.

Pour les années à venir, l'enjeu sera de tirer pleinement parti de ces évolutions tout en préservant les atouts fondamentaux de notre économie: l'autonomie des entreprises, la qualité des compétences, la solidité des savoir-faire et la proximité avec les réalités du terrain.

C'est dans cette perspective que la FER entend poursuivre le développement de ses réseaux communaux, cantonaux, romands et fédéraux, afin de mieux faire entendre la voix des entreprises et de renforcer la prise en compte de leurs préoccupations dans les décisions qui les concernent. La simplification administrative, l'amélioration des conditions-cadres, la formation et la transmission des entreprises resteront ainsi au cœur de notre engagement. ■



100 ANS DE L'UCOVA

Le commerce valaisan à l'honneur

À l'occasion de son centenaire, l'Union commerciale valaisanne (UCOVA) a été mise à l'honneur lors de la Foire du Valais 2026. Un cadre particulièrement symbolique pour célébrer un siècle d'engagement et préparer l'avenir.

UCOVA

Depuis 1926, l'UCOVA accompagne les commerçantes et commerçants valaisans et fait entendre leur voix. Cent ans plus tard, sa mission reste pleinement actuelle. Le commerce évolue, les habitudes de consommation changent, la digitalisation s'accélère et la concurrence dépasse désormais largement les frontières cantonales ou nationales. Dans cet environnement, les entreprises doivent continuellement s'adapter.

Durant dix jours, un stand d'hôte d'honneur a permis de rappeler une évidence: derrière chaque commerce se trouvent des entrepreneurs, des emplois, des places d'apprentissage, des investissements et une contribution directe à la vitalité de nos villes, villages et destinations touristiques.



La présence de l'UCOVA à la Foire se voulait à l'image de cette proximité. Jeu-concours, rencontres, apéritifs et échanges ont donné l'occasion de dialoguer avec les commerçants, les entrepreneurs, les partenaires et le public. Au-delà de la célébration, ces moments ont surtout permis de parler du commerce tel qu'il se vit aujourd'hui : avec ses réussites, ses préoccupations et ses défis.

Car le rôle d'une association patronale ne se résume pas à représenter une branche. Il consiste également à apporter des réponses concrètes. Des assurances sociales aux conseils juridiques, en passant par la formation, la négociation de contrats-cadres, le réseautage et la représentation politique : l'UCOVA développe ses prestations en fonction des réalités rencontrées sur le terrain. Avec quelque 800 entreprises membres issues de 44 secteurs d'activité, cette diversité constitue précisément sa force. Une réalité que résume depuis longtemps sa devise : « L'Union fait la force ! »

Un siècle de proximité pour penser le commerce de demain

Ce centenaire offre également l'occasion de mesurer le chemin parcouru. En un siècle, le commerce valaisan a connu de profondes transformations. Les grands magasins, la mobilité individuelle, les centres commerciaux, puis Internet, le commerce en ligne et, aujourd'hui, les plateformes internationales ont successivement modifié les habitudes d'achat. À chaque évolution, le commerce local a dû s'adapter, se renouveler et trouver de nouvelles façons de créer de la valeur.

Une constante demeure pourtant : la capacité des commerçants à créer du lien. Le conseil personnalisé, la connaissance des clients, la proximité et la confiance constituent des atouts essentiels face à une consommation devenue toujours plus rapide et mondialisée.

Les 100 ans de l'UCOVA invitent à réfléchir aux conditions qui permettront au commerce valaisan de rester fort durant les prochaines décennies.

Les 100 ans de l'UCOVA invitent à réfléchir aux conditions qui permettront au commerce valaisan de rester fort durant les prochaines décennies. Cette réflexion se prolonge dans le Livre blanc du commerce valaisan, réalisé à l'occasion du centenaire. Cet ouvrage revient sur les actions menées par l'UCOVA et, surtout, ouvre plusieurs pistes pour soutenir le commerce d'aujourd'hui et préparer celui de demain.

Car après 100 ans d'histoire, une conviction reste intacte : l'avenir du commerce valaisan continuera à s'écrire collectivement. ■





REF-*lex.ch*

Le droit du travail suisse, simplifié en quelques clics.

Rédiger un contrat de travail ou une lettre de résiliation?
Avec nos générateurs de documents, c'est facile!

Calculer une suspension du délai de congé ou un solde de vacances?
C'est désormais à la portée de tous!

IA Une question sur le droit du travail suisse?
Discutez à tout moment avec notre juriste virtuel!

Testez gratuitement notre plateforme pendant 7 jours!

Fédération des Entreprises Romandes

Membre

TERRETTAZ SA PARCS & JARDINS

Nicolas Bonvin repense la planification de terrain

Partant d'un besoin concret rencontré au sein de son entreprise, Nicolas Bonvin a co-développé Easyplanning, une solution de planification numérique qui aide les organisations à mieux coordonner leurs équipes, leurs chantiers et leurs ressources sur le terrain.



Océane Renaud
Tribune économique

À la tête de Terrettaz SA Parcs & Jardins à Sion, Nicolas Bonvin a longtemps vécu le casse-tête classique de la gestion d'équipe : des fichiers Excel poussés à bout de souffle, des Post-it qui s'accumulent et des cascades de messages et appels pour ajuster le moindre imprévu. Un fonctionnement chronophage, souvent source de couacs entre le bureau et le terrain. Face à ce constat, le directeur a choisi de prendre le problème à bras-le-corps en co-développant Easyplanning avec une startup de Martigny. Le défi ? Conserver une simplicité d'utilisation tout en profitant de la souplesse du numérique à distance. L'objectif est clair, libérer les collaborateurs des tracas logistiques de leur journée pour leur permettre de se recentrer pleinement sur le cœur de leur métier.

Une solution pensée pour la multitude de métiers qui gèrent des équipes et du matériel sur le terrain !

Un outil centralisé pour le bureau et le terrain

Cette plateforme de planification journalière intuitive s'adresse aux entreprises et collectivités devant coordonner quotidiennement leurs ressources (paysagistes, construction, second œuvre, services techniques, garages, transports, espaces sportifs et bien d'autres). En définitive, une solution pensée pour la multitude de métiers qui gèrent des équipes et du matériel sur le terrain !

Elle s'articule autour de trois fonctions clés :

Planifier : Les chantiers, les équipes et affecter les véhicules et machines en quelques clics.

Partager : Le planning accessible en temps réel. Chaque collaborateur consulte sa feuille de route sur smartphone ou tablette, sans repasser au bureau.

Adapter : Les absences (maladies, congés, service militaire) et réajuster les effectifs en un coup d'œil.

Au-delà des aspects purement logistiques, l'application truffe son interface de ces petits détails en apparence anodins, comme par exemple des ballons qui apparaissent automatiquement sur le planning le jour de l'anniversaire d'un collaborateur. C'est précisément ce genre d'attentions, qui font toute la différence. Elles apportent une vraie touche de convivialité et renforcent naturellement la cohésion d'équipe au quotidien.

Pensé pour connecter l'ensemble de l'équipe, Easyplanning vise à simplifier la circulation de l'information. Une version de démonstration est accessible via le QR code ci-contre ou sur easyplanning.ch. ■

Membre

PHYSIOVALAIS-WALLIS

Les physios, alliés sous-valorisés du système de santé suisse

Dans le cadre d'une action menée simultanément dans les 26 cantons suisses par la faîtière Physioswiss, l'association Physiovalais-wallis a lancé une pétition cantonale pour réclamer une réévaluation urgente de la valeur du point tarifaire et garantir la pérennité des soins de proximité.

Océane Renaud
Tribune économique

5768 signatures et une cassette VHS déposées à Sion

Cette démarche s'est concrétisée le 6 octobre 2026 à Sion, lorsque des membres de Physiovalais-wallis se sont rendus à la chancellerie cantonale pour y déposer formellement leur pétition munie de 5768 signatures, adressée au Conseiller d'Etat Mathias Reynard. À cette occasion, une cassette VHS a également été remise de manière symbolique afin d'illustrer l'obsolescence criante des tarifs figés depuis des décennies. Par ce geste fort, les professionnels entendent dénoncer un gel tarifaire qui étouffe leurs cabinets, alors même que la physiothérapie constitue un levier économique majeur face à l'explosion continue des coûts de la santé et des primes d'assurance-maladie.

Un investissement rentable pour l'économie de la santé

À travers la campagne nationale d'information et d'action politique choc « Soigner à 100 %. Rémunéré(e) à 70 %. Vous trouvez ça juste ? », les professionnels rappellent qu'ils ne constituent pas une simple charge budgétaire, mais un véritable investissement à haut rendement pour l'assurance-maladie obligatoire (LAMal).

Une analyse approfondie du secteur met en lumière quatre piliers économiques majeurs :

- **La réduction des opérations lourdes** : De nombreuses prises en charge conservatrices en physiothérapie permettent d'éviter ou de retarder des opérations coûteuses (prothèses, chirurgies vertébrales, arthroscopies) et de diminuer fortement le recours aux traitements médicamenteux au long cours.
- **Le maintien à domicile et la préservation de l'autonomie** : En restaurant la mobilité des personnes âgées ou souffrant de pathologies chroniques, la physiothérapie évite ou retarde les hospitalisations à répétition ainsi que l'entrée précoce en établissement médico-social (EMS).

Il appartient désormais au gouvernement cantonal d'exercer son pouvoir d'arbitrage pour fixer une valeur du point adaptée aux réalités économiques actuelles et préserver l'avenir de la profession dans le canton.

- **L'accélération du retour au travail** : Une rééducation précoce et efficace après un accident ou un arrêt maladie favorise la réinsertion rapide des travailleurs dans le tissu économique, réduisant directement les indemnités journalières et les pertes de productivité pour les entreprises.
- **La prévention ciblée des chutes** : Désormais reconnue formellement dans l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), l'action des physiothérapeutes dans la prévention des chutes chez les seniors permet d'éviter de multiples fractures graves (notamment du col du fémur), souvent synonymes de surcoûts colossaux pour les assureurs.



Nicole Valterio, présidente de Physiovalais-wallis, entourée de membres, remet la pétition et la cassette VHS symbolique à la chancelière d'Etat Monique Albrecht.

Le blocage valaisan : passer de 0,96 à 1,27 francs

En dépit de cette contribution mesurable à l'efficience globale du système de santé, le modèle économique des cabinets de physiothérapie s'asphyxie. Alors que l'indice des loyers (+45 %) et celui des salaires (+37 %) ont fortement progressé depuis 1994, la valeur du point tarifaire est restée quasiment figée avec une unique revalorisation marginale (+8,5 % en 2014). Les négociations avec les communautés d'achat ont échoué, les propositions faites par les assurances étant inacceptables. La loi donne la compétence aux cantons de fixer une valeur du point d'autorité dans ce cas. Afin de compenser ce retard d'inflation cumulé sur trois décennies, Physiovalais-wallis et Physioswiss demandent formellement au Gouvernement cantonal valaisan d'augmenter la valeur du point tarifaire de 0,96 à 1,27 francs. Cette revalorisation est jugée indispensable pour couvrir les coûts réels d'exploitation des cabinets et garantir la pérennité d'une offre de soins de proximité de qualité dans le canton.

Épuisement et taux d'abandon alarmant

Cette pression financière insoutenable entraîne une crise des vocations sans précédent. Aujourd'hui, le taux d'abandon précoce dans la profession atteint des sommets inquiétants : un nombre considérable de jeunes physiothérapeutes quittent le métier quelques années seulement après l'obtention de leur diplôme, épuisés par des journées de travail à rallonge et un rythme de travail élevé. Cette hémorragie massive de professionnels qualifiés aggrave directement la pénurie de main-d'œuvre sur le terrain, créant des déserts médicaux où les patients doivent parfois attendre des semaines avant d'obtenir une prise en charge essentielle.

Une offensive nationale à l'échelle des 26 cantons

Au-delà de la mobilisation professionnelle, le succès de la récolte de signatures témoigne d'un soutien populaire massif. En réunissant 5768 adhésions en Valais, la démarche dépasse largement son objectif initial et démontre l'attachement de la population à une prise en charge médicale de proximité. Fort de cette légitimité citoyenne, le dossier repose à présent entre les mains du Conseil d'État valaisan. Il appartient désormais au gouvernement cantonal d'exercer son pouvoir d'arbitrage pour fixer une valeur du point adaptée aux réalités économiques actuelles et préserver l'avenir de la profession dans le canton. ■

Pour répondre aux défis d'un canton alpin

OUI

À LA LOI DE L'AÉROPORT



Votez **OUI** le 29 novembre

oui-aeroport-valais.ch

UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

Contact

UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Secrétariat général
T 027 322 43 85 – F 027 322 24 84
www.uvam-vs.ch
Marcel Delasoie, secrétaire général
D 027 322 43 82 – marcel.delasoie@uvam-vs.ch
Romy Hintz, secrétaire générale adjointe
D 027 322 43 84 – romy.hintz@uvam-vs.ch

Édition – Rédaction – tribune@uvam-vs.ch
Océane Renaud
D 027 322 43 85 – oceane.renaud@uvam-vs.ch

Conception
Xavier Saillen
D 027 322 43 86 – xavier.saillen@uvam-vs.ch

Publicité
Myriam Delasoie
M 078 830 61 91 – myriam@uvam-vs.ch

Données techniques

Périodicité: Trimestrielle

Tirage: 8300 exemplaires en français
8124 adresses d'expédition (contrôle notarial)

Distribution: Canton du Valais (PME, associations professionnelles, milieux économiques, milieu politique)

Format: A4, ouvert 420 x 297 mm

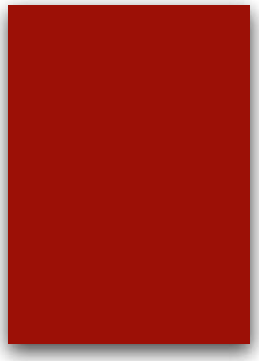
Nombre de pages: 32 à 64 pages par numéro

Impression: Quadrichromie sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council® - Papier fabriqué à partir de fibres de bois provenant de sources responsables); la couverture sur du couché demi-mat extra-blanc 200 g/m² et l'intérieur sur du couché mat blanc 90 g/m²

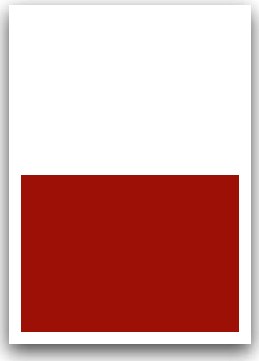
Façonnage: Agrafage, pliage et emballage plastique transparent

Format des annonces publicitaires

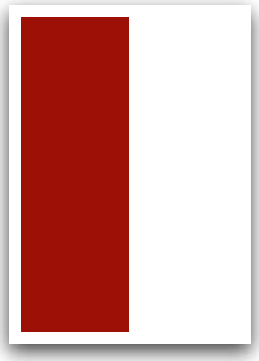
1 page A4
210 x 297 mm



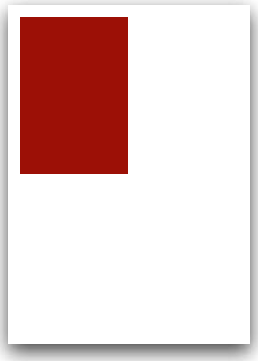
1/2 page horizontale
194 x 138 mm



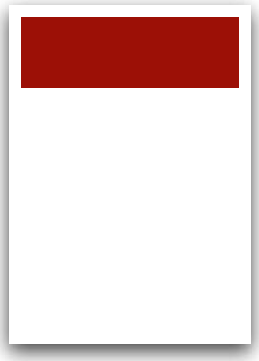
1/2 page verticale
94,5 x 281 mm



1/4 page verticale
94,5 x 138 mm



1/4 page horizontale
194 x 66,5 mm



Tous les prix indiqués sont hors taxes



PIMPAY

Payer local, encaisser sans commission

Lancée cet été en Suisse romande, l'application de paiement PimPay supprime les commissions sur les encaissements des commerçants et offre à leurs clients un moyen de payer simple, gratuit et sécurisé. Une solution suisse, pensée pour le commerce de proximité.

www.pimpay.ch

Catherine Cornu-Vacheron
FocusClient SA

Les frais de transaction, c'est souvent la dépense que l'on ne voit pas, jusqu'au moment où l'on fait les comptes. Chaque paiement par carte ou par application mobile coûte au commerçant une commission. Pour un commerce qui encaisse régulièrement, la facture atteint vite plusieurs milliers de francs par année. Des milliers de francs qui grignotent les marges plutôt que de rester dans l'économie locale.

Zéro commission, un abonnement transparent

Développée en Suisse romande, PimPay attaque le problème à la racine: aucune commission n'est prélevée

sur les transactions, quel que soit leur nombre ou leur montant. Le commerçant paie à la place un abonnement mensuel lisible, dès zéro franc pour les petits volumes et plafonné à 29 francs par mois et par point d'encaissement, pour un nombre illimité de transactions. Sans engagement, sans frais de dossier, sans frais cachés: les économies se mesurent dès les premiers mois d'utilisation.

Pas besoin de matériel spécifique non plus. Le commerçant imprime son QR code depuis l'application et peut encaisser immédiatement, avec son propre smartphone ou même sans aucun appareil, le client saisissant lui-même le montant sur son téléphone. Les encaissements sont suivis en temps réel, la clôture de caisse s'édite en un clic et les fonds sont versés sur le compte bancaire du commerce sous 24 heures.

Quand un client paie 20 francs avec PimPay, ce sont bien 20 francs qui arrivent chez son commerçant.

Bien plus qu'un moyen d'encaisser

C'est là que PimPay se distingue d'un simple terminal: l'application est aussi un outil marketing, conçu pour des commerces qui n'ont ni le temps ni le budget d'une grande enseigne.

Chaque commerçant peut créer gratuitement son propre programme de fidélité, directement dans l'application. Plus de carte à tamponner ni d'application supplémentaire à faire télécharger: la fidélité est intégrée au paiement, et c'est le commerçant qui définit les récompenses qu'il souhaite offrir à ses clients réguliers.

Il peut aussi lancer des campagnes ciblées auprès des utilisateurs de PimPay situés à proximité de son commerce: une offre de bienvenue, une promotion sur un nouveau produit ou une animation du samedi matin. Chaque campagne poursuit un objectif au choix (attirer de nouveaux clients, faire revenir les habitués ou augmenter le panier moyen). Une à deux campagnes par mois sont comprises dans les abonnements à 9 et 29 francs; au-delà, le tarif est d'un centime par client ciblé et par jour. De la publicité locale, enfin à la portée d'un commerce de quartier.

Et pour le client?

Côté consommateur, l'application est gratuite et se prend en main en quelques minutes. Le client télécharge PimPay, recharge son solde par virement bancaire, sans frais, puis paie en scannant le QR code du commerçant. Quelques secondes suffisent.

Ce fonctionnement par solde rechargé a des avantages concrets: on garde la maîtrise de son budget, comme avec du liquide dans un portefeuille, et seul le solde chargé dans l'application est exposé, jamais le compte bancaire. L'argent n'est jamais bloqué pour autant: il peut être retransféré à tout moment sur son compte. Les fonds des utilisateurs sont déposés auprès d'une banque régionale suisse, et PimPay SA est membre d'un organisme d'autorégulation surveillé par la FINMA.

L'application permet également d'envoyer de l'argent à ses proches, gratuitement et instantanément, et de retrouver sur une carte les commerces qui acceptent PimPay autour de soi. Elle donne surtout accès aux programmes de fidélité et aux offres des commerçants de son quartier. Et elle a du sens: quand un client paie 20 francs avec PimPay, ce sont bien 20 francs qui arrivent chez son commerçant.

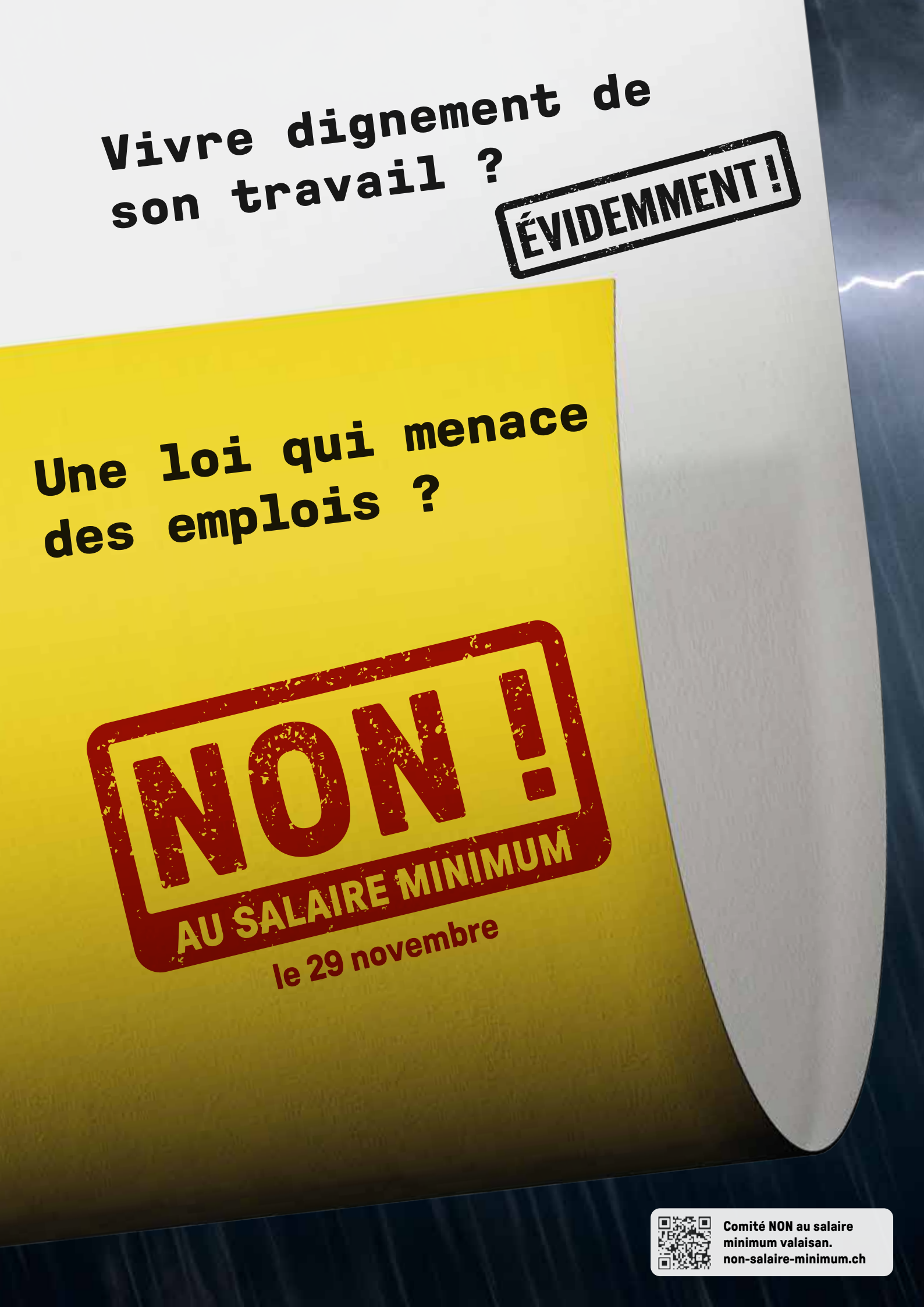
La proximité comme modèle

PimPay repose sur une conviction: l'argent doit respecter un circuit court. Les outils numériques devraient renforcer le tissu économique de proximité plutôt que de l'appauvrir. Chaque transaction traitée via PimPay reste dans un écosystème suisse, avec une équipe lausannoise joignable six jours sur sept, des conditions lisibles et une vraie responsabilité envers ses utilisateurs.

C'est aussi pourquoi la jeune entreprise a choisi de se lancer sur le terrain, à la rencontre des commerçants de toute la Suisse romande. Quelques mois après son lancement, PimPay compte déjà plus de 250 commerces partenaires et de 4000 utilisateurs.

Boutique, restaurant, stand de marché, association ou manifestation: PimPay s'adapte à chaque type d'encaissement, de la vente au comptoir à la cotisation ou au don, y compris en ligne grâce à un simple QR code ou lien de paiement. Autant de cas d'usage qui ne trouvaient jusqu'ici pas de solution simple, équitable et suisse.

Application disponible sur iOS et Android. Informations et inscription: pimpay.ch ■


Vivre dignement de son travail ?
ÉVIDEMMENT !
Une loi qui menace des emplois ?
NON !
AU SALAIRE MINIMUM
le 29 novembre
Comité NON au salaire minimum valaisan.
non-salaire-minimum.ch

Tribune économique

Le magazine économique valaisan

Ciblez votre annonce sur plus de 6500 PME

Bulletin de commande

4e de couverture		Fr.	2050.–	**Nombre de parutions :**
4e de couverture + 1 page publireportage		Fr.	2450.–	2 (-5 %) 3 (-7 %) 4 (-10%)
2e de couverture (face édito)		Fr.	1400.–	
3e de couverture (page de droite)		Fr.	1400.–	
Page face au sommaire		Fr.	1300.–	
1 page annonce		Fr.	1200.–	**Pour l'(les) édition(s) de :**
1 page annonce + 1 page publireportage		Fr.	1550.–	N° 1 année :
Publireportage réalisé par nos soins		+ Fr.	500.–	N° 2 année :
1/2 page horizontale	1/2 page verticale	Fr.	820.–	N° 3 année :
1/4 page horizontale	1/4 page verticale	Fr.	420.–	N° 4 année :

Société : ..... Responsable : .....

Adresse : .....

.....

NPA/ Lieu : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....

Date : ..... Signature : .....

Planning 2027

Editions	Février	Mai	Septembre	Novembre
Délai rédactionnel et clôture des annonces	11 janvier 2027	19 avril 2027	16 août 2027	11 octobre 2027
Diffusion Semaine du	1er février 2027	10 mai 2027	6 septembre 2027	1er novembre 2027

Tous les prix indiqués sont hors taxes

Agenda

2026

Novembre
9 au 13 Session du Grand Conseil
29 Votations fédérales

Décembre
15 au 18 Session du Grand Conseil

2027

Février
28 Votations fédérales
16 au 21 Your Challenge

Mars
5 au 7 La Brocante de Martigny, CERM
8 au 12 Session du Grand Conseil

Avril
9 au 11 Passion Auto Show, Martigny

Juin
6 Votations fédérales
14 au 17 Session du Grand Conseil

Septembre
6 au 9 Session du Grand Conseil

Octobre
1er au 10 Foire du Valais, Martigny
24 Elections fédérales

Novembre
8 au 11 Session du Grand Conseil
28 Votations fédérales

Décembre
13 au 16 Session du Grand Conseil

UVAM WGV
UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

Impressum

ÉDITEUR
UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité : trimestrielle
Abonnement : Fr. 35.– par année

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
T 027 322 43 85
www.uvam-vs.ch
Marcel Delasoie, secrétaire général
D 027 322 43 82
marcel.delasoie@uvam-vs.ch
Romy Hintz, secrétaire générale adjointe
D 027 322 43 84
romy.hintz@uvam-vs.ch

ÉDITION – RÉDACTION
Océane Renaud
D 027 322 43 85
tribune@uvam-vs.ch
Yannick Barillon, journaliste RP

CONCEPTION
Xavier Saillen
D 027 322 43 86
xavier.saillen@uvam-vs.ch

PUBLICITÉ
Myriam Delasoie
M 078 830 61 91
myriam@uvam-vs.ch

La Tribune économique est imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council® - Papier fabriqué à partir de fibres de bois provenant de sources responsables); la couverture sur du couché demi-mat extra-blanc 200 g/m² et l'intérieur sur du couché mat blanc 90 g/m².

© Copyright UVAM/WGV - Tribune économique
La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Les opinions exprimées dans les publireportages de la Tribune économique n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM).

IMPRIMEURS
DEPUIS PLUS DE 160 ANS.

Gessler

IMPRIMERIE S.A.

IMPRIMERIE GESSLER SA • CHEMIN ST-HUBERT 45 • 1950 SION

027 327 72 33 INFO@GESSLERSA.CH GESSLERSA.CH



Entreprendre c'est plus facile

De la création
à la transmission
de votre entreprise

BCVS

Bienvenue Chez Vous